

Le mardi 3 février 2015
À 18 h 30 – Salle l'Amphi
Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez

Étaient présents :

| Commune | Nom | Prénom |
|------------------------|-----------|---------------|
| ARQUENAY | LANGLOIS | Gustave |
| BALLEE | HUBERT | Sébastien |
| BANNES | LAVOUE | Christian |
| BAZOUGERS | RAPIN | Yveline |
| BAZOUGERS | FERRAN | David |
| BEAUMONT PIED DE BOEUF | GANGNAT | Pascal |
| BOUERE | AVALLART | Pierre |
| BOUERE | MAHIEU | Céline |
| CHEMERE LE ROI | LANDELLE | Jean-Luc |
| COSSE EN CHAMPAGNE | HERBERT | Christian |
| EPINEUX LE SEGUIN | COTTEREAU | Michel |
| GREZ EN BOUERE | LASSALLE | Jean-François |
| GREZ EN BOUERE | PERTHUE | Evelyne |
| LA BAZOUGE DE CHEMERE | LEGEAY | Franck |
| LA CROPTÉ | LAMBERT | Paul |
| LE BIGNON DU MAINE | LANDELLE | Bertrand |
| LE BURET | PENNEL | Ludovic |

| | | |
|------------------------|----------|--------------|
| MAISONCELLES DU MAINE | GENDRON | Didier |
| MESLAY DU MAINE | LAUNAY | Noëlle |
| MESLAY DU MAINE | POULAIN | Jean-Marc |
| MESLAY DU MAINE | GAUTIER | Huguette |
| MESLAY DU MAINE | BORDIER | Pierre |
| MESLAY DU MAINE | BOULAY | Christian |
| MESLAY DU MAINE | MONNERET | Françoise |
| MESLAY DU MAINE | TAUNAIS | Maryse |
| PREAUX | FOUCAULT | Roland |
| RUILLE FROID FONDS | HELBERT | Marie-Claude |
| SAINT BRICE | BOISSEAU | André |
| SAINT CHARLES LA FORET | ABAFOUR | Michel |
| SAINT DENIS DU MAINE | BOIZARD | Bernard |
| SAINT LOUP DU DORAT | BREHIN | Jean-Claude |
| VILLIERS CHARLEMAGNE | SABIN | Jacques |
| VILLIERS CHARLEMAGNE | BUCHOT | André |

Étaient absents excusés :

Mersch Emmanuel, Chauveau Jacky, Morand Marie-Claude, Bellay Jean-Louis, Frétiigné Cécile.

Étaient absents :

Lochu Gérard, Gaudin Joseph, Brault Jacques.

Assistaient également à la séance :

Norbert Bouvet, Conseiller Général

Sylvie Landelle - DGS

Ordre du jour

- Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2014,
- Débat d'Orientation Budgétaire 2015,
- Rapport budgétaires 2015 commission affaires sociales,
- Rapport budgétaires 2015 commission culture,
- Réhabilitation thermique de la salle de sports intercommunale située à Meslay du Maine ; mise à jour du plan de financement.
- Ressources humaines ; création d'un CHSCT, désignation des représentants de la collectivité,
- Affaires financières.

Dossier N°1 – Procès-verbal séance du 16 décembre 2015

Le Président ouvre la séance et présente aux membres du Conseil Communautaire le procès-verbal de la séance 16 décembre 2015.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Les membres du Conseil Communautaire présents à la dite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Dossier N°2 – Débat d'Orientation Budgétaire 2015

Le Président, Bernard Boizard, présente aux membres du Conseil Communautaire le Débat d'Orientation Budgétaire 2015.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB), une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales, permet :

- De présenter le contexte économique national et local
- D'informer les élus sur la situation financière de la collectivité
- De présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif

Le cadre juridique

Le débat d'orientation budgétaire, préalable à l'adoption du budget primitif, a été institué par la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (dite loi ATR).

Dispositions légales

- _ Contexte juridique ordinaire
 - Le Débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, leurs EPA et leurs groupements (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4311-1 et L.5211-26 du CGCT)

Ainsi, la communauté de communes du Pays de Meslay Grez qui ne compte pas de commune de plus de 3 500 habitants, n'a pas d'obligation légale en matière de débat d'orientation budgétaire.

Pourquoi un débat d'orientation budgétaire ?

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est **une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Il permet à notre assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité, de mettre en lumière certains éléments bilanciaux rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.**

Le contexte général

Le contexte macroéconomique et la trajectoire des finances publiques

Le Projet de Loi de Finances pour 2015 a retenu un scénario de redémarrage progressif de l'activité économique avec une prévision de croissance en volume de 0,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2014 et de 1,0% en 2015 ; taux qui augmenterait progressivement à 1,7% en 2016 puis à 1,9% en 2017.

La hausse des prix hors tabac, estimée à 0,5% en 2014, s'accélérerait légèrement à 0,9% en 2015 puis à 1,4% en 2016 et à 1,75% en 2017. La faiblesse de l'inflation freine le rétablissement des finances publiques en limitant la dynamique des prélèvements obligatoires et en amoindissant l'impact des mesures d'économies.

Le PLF pour 2015 évalue le déficit de l'État à -75,7 Md€, contre -82,6 Md€ en loi de finances initiale pour 2014, montant révisé à -83,9 Md€ puis à -87,0 Md€ en lois de finances rectificatives.

Le besoin de financement des administrations publiques locales (APUL) était évalué à -9,2 Md€ en 2013, puis estimé à -7,2 Md€ en 2014 et programmé à -6,1 Md€ en 2015, -7,2 Md€ en 2016 et -7,8 Md€ en 2017. A la différence de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 qui anticipait la transformation du déficit en excédent, donc la diminution de

la dette, la loi de programmation pour les années 2014 à 2019 prévoit le maintien d'un besoin de financement et par conséquent l'alourdissement de l'endettement public local.

Conformément à la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, il est prévu de ramener le déficit budgétaire à 3,6% en 2016 puis à 2,7% en 2017 et d'atteindre, en 2019, l'objectif de moyen terme (OMT), au sens du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (TSCG), soit un déficit structurel (c'est-à-dire hors effet du cycle économique) inférieur à 0,5% du PIB.

Ainsi, pour la période 2015-2017, le Gouvernement entend poursuivre la réduction du déficit structurel en réalisant un programme d'économies de 50 Md€. L'ensemble des mesures prises en dépense devrait ainsi permettre de réduire chaque année le déficit structurel de 0,5 % de PIB. La dépense devrait ralentir alors fortement par rapport à sa tendance spontanée, avec une croissance limitée à 0,2 % en volume entre 2015 et 2017 : cet effort sans précédent d'économie doit conduire à une baisse du poids de la dépense publique dans le PIB : le ratio de dépense publique passerait de 56,5 % du produit intérieur brut (PIB) en 2014 (hors crédits d'impôt) à 54,5 % en 2017.

La Loi de Finances 2015 : La loi de finances de 2015 entérine le plan d'économies de 50 milliards d'euros fixé par la loi de programmation des finances publiques 2014-2017, nécessaire au redressement du budget de l'Etat.

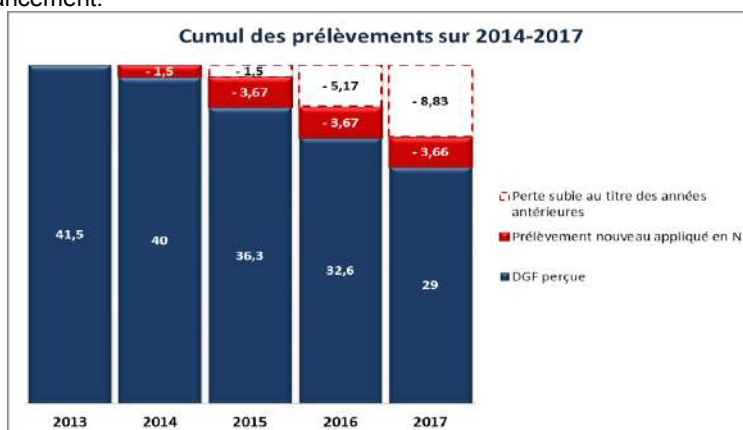
Impact sur les collectivités locales ; réduction de la DGF

Dès 2014, le « Pacte de confiance et de responsabilité » introduit une contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics, à travers la diminution des dotations que leur verse l'Etat

Malgré la faiblesse de leur poids dans la dette et les déficits publics, les collectivités locales sont ainsi associées à la contrainte de redressement des comptes publics. Leur contribution a été à hauteur de 1.5 milliards d'euros en 2014. En 2015, la nouvelle baisse opérée de 3.67 milliards d'euros sera répétée en 2016 et 2017 soit 11 milliards. Au total, en incluant la première baisse opérée en 2014, les dotations auront reculé de 12.5 milliards d'ici 2017 soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros.

| En Mds € (arrondis) | 2014 | 2015 * | 2016 | 2017 | TOTAL 2014-2017 |
|---|--------------|---------------|---------------|---------------|--------------------|
| Montant de la baisse du pacte de responsabilité | - 1,5 | - 1,5 | - 1,5 | - 1,5 | - 6 |
| Montant de la baisse supplémentaire annoncée | | - 3,6 | - 3,6 | - 3,6 | - 22 |
| TOTAL | - 1,5 | - 5,17 | - 8,83 | - 12,5 | - 28 |

Cette réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement représente une rupture majeure qui devrait entraîner pour les 3 prochaines années des recettes de fonctionnement en baisse, phénomène historique. Le contexte socio-économique, pour la plupart des collectivités, ne permet pas de compenser cette perte de recettes par le relèvement d'autres recettes entraînant ainsi une chute de l'autofinancement.



Répartition de la réduction

L'article 58 de la loi de finances pour 2015 prévoit de répartir la réduction de 3,67 Mds € entre les trois catégories de collectivités territoriales selon les mêmes modalités qu'en 2014, c'est-à-dire au prorata des ressources totales figurant dans les comptes de gestion de 2013, soit une minoration de 2,071 Md€ pour le bloc communal (56%), de 1,148 Md€ pour les départements (31%) et de 451M€ pour les régions(13%). Additionnée à la reconduction de la baisse de 1,5 Md€ réalisée en 2014, la réduction cumulée de 5,167 Md€ en 2015 par rapport à 2013 portera pour 2,911 Md€ sur le bloc communal, pour 1,624 Md€ sur les départements et pour 635 M€ sur les régions. Au sein de chaque catégorie de collectivités territoriales, l'article 58 reconduit également les clés de répartition de 2014, avec quelques aménagements de périmètre.

Renforcement de la péréquation

La péréquation emprunte deux canaux. Le premier « vertical » repose sur les dotations péréquatrices de la DGF. L'autre « horizontal » s'appuie sur les fonds de péréquation, notamment le FPIC et le FSRIF pour les communes et intercommunalités, le

FDMTO pour les départements ou encore le FCVAE pour les régions et les départements. En fait dans les deux cas, la péréquation repose sur des prélèvements-reversements entre collectivités locales et fonctionne ainsi systématiquement sur un mode horizontal, même quand les flux transitent par le budget de l'État. L'article 59 aménage le fonds de solidarité des communes de la région d'Île de France (FSRIF). **En revanche, la LF pour 2015 ne modifie pas les autres dispositifs de péréquation horizontale en n'interrompant pas la montée en puissance des fonds. La montée en puissance du FPIC se poursuit, conformément au calendrier initial et aux orientations du pacte de confiance et de responsabilité, à hauteur de 780 M€ en 2015, soit un prélèvement supplémentaire de 210 M€ par rapport à 2014.**

Situation financière de la Communauté de Communes du pays de Meslay-Grez

Rétrospective 2010-2014 (budget principal)

Dépenses réelles de fonctionnement

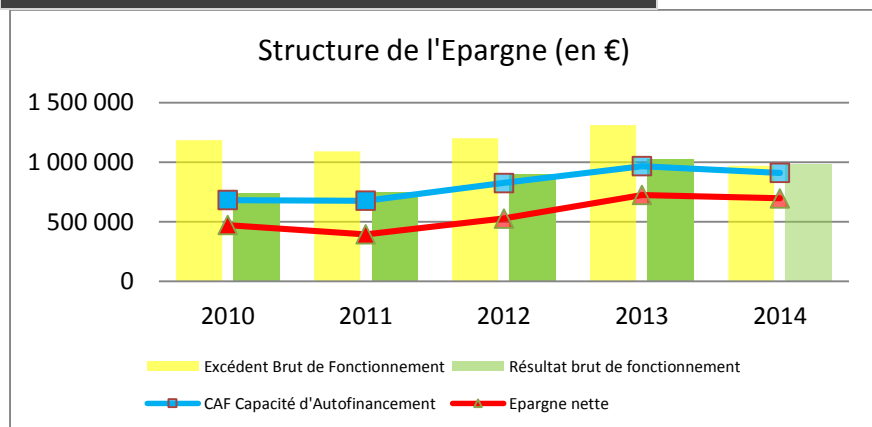
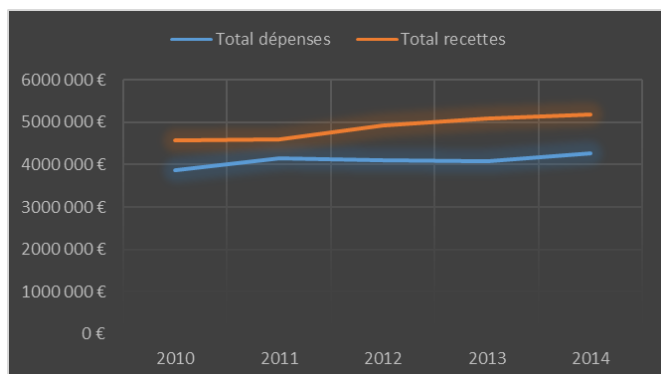
| Dépenses réelles de fonctionnement | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | Variation | |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|------------------|------------------|
| | Budget principal | Budget principal | Budget principal | Budget principal | Budget principal | 2014/2013 | 2014/2010 |
| Charges à caractère général | 521 606 € | 569 477 € | 577 981 € | 586 379 € | 663 231 € | 76 853 € | 141 625 € |
| Charges de personnel | 1 195 381 € | 1 281 540 € | 1 486 332 € | 1 508 724 € | 1 457 190 € | - 51 534 € | 261 809 € |
| Autres charges de gestion courante | 451 749 € | 458 342 € | 457 135 € | 473 254 € | 902 665 € | 429 412 € | 450 917 € |
| <i>dont subvention budgets annexes</i> | | | | | 380 756 € | 380 756 € | 380 756 € |
| Intérêts de la dette | 54 102 € | 77 084 € | 73 952 € | 63 785 € | 70 579 € | 6 794 € | 16 477 € |
| Atténuation de produits | 1 178 023 € | 1 173 835 € | 1 169 647 € | 1 165 459 € | 1 165 356 € | - 103 € | - 12 667 € |
| Charges exceptionnelles | 469 252 € | 590 679 € | 343 295 € | 289 616 € | 6 € | - 289 610 € | - 469 246 € |
| <i>dont subvention budgets annexes</i> | 467 763 € | 567 041 € | 342 581 € | 289 616 € | | - 289 616 € | - 467 763 € |
| Provisions | | | | | 18 691 € | 18 691 € | 18 691 € |
| Total dépenses | 3 870 114 € | 4 150 958 € | 4 108 342 € | 4 087 216 € | 4 277 719 € | 190 504 € | 407 605 € |

Recettes réelles de fonctionnement

| Recettes réelles de fonctionnement | Budget principal | Budget principal | Budget principal | Budget principal | Budget principal | 2014/2013 | 2014/2010 |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|------------------|------------------|
| | | | | | | | |
| Impôts et taxes | 2 849 935 € | 2 722 417 € | 2 953 188 € | 3 098 977 € | 3 267 262 € | 168 285 € | 417 327 € |
| Dotations et participations | 1 284 312 € | 1 361 031 € | 1 408 969 € | 1 389 857 € | 1 350 625 € | - 39 232 € | 66 313 € |
| <i>dont dotation interco</i> | 487 548 € | 455 907 € | 481 936 € | 471 584 € | 420 585 € | - 50 999 € | - 66 963 € |
| Produit des services | 267 942 € | 308 126 € | 384 306 € | 400 119 € | 398 404 € | - 1 715 € | 130 462 € |
| <i>dont mise à dispo budgets annexes</i> | 155 524 € | 125 143 € | 258 449 € | 279 362 € | 256 398 € | - 22 964 € | - 279 362 € |
| remboursement assurance personnel | 47 259 € | 74 727 € | 38 907 € | 40 382 € | 15 189 € | - 25 192 € | - 32 070 € |
| Autres recettes hors cession d'immo | 92 863 € | 121 252 € | 114 202 € | 114 372 € | 129 835 € | 15 464 € | 36 972 € |
| Produits exceptionnels | 15 937 € | 3 120 € | 33 101 € | 7 273 € | 7 947 € | 674 € | - 7 991 € |
| Reprise sur provisions | 6547,51 | 2 963 € | | 33 353 € | 16 204 € | - 17 149 € | 9 657 € |
| Total recettes | 4 564 796 € | 4 593 635 € | 4 932 672 € | 5 084 332 € | 5 185 467 € | 101 135 € | 620 671 € |

Variations Dépenses/Recettes

La variation à la hausse des charges de gestion pour 2014 est due principalement aux charges d'acquisition des livres et documents du réseau lecture auparavant imputées en investissement et aux charges nouvelles de gestion des poles santé.



La Dette

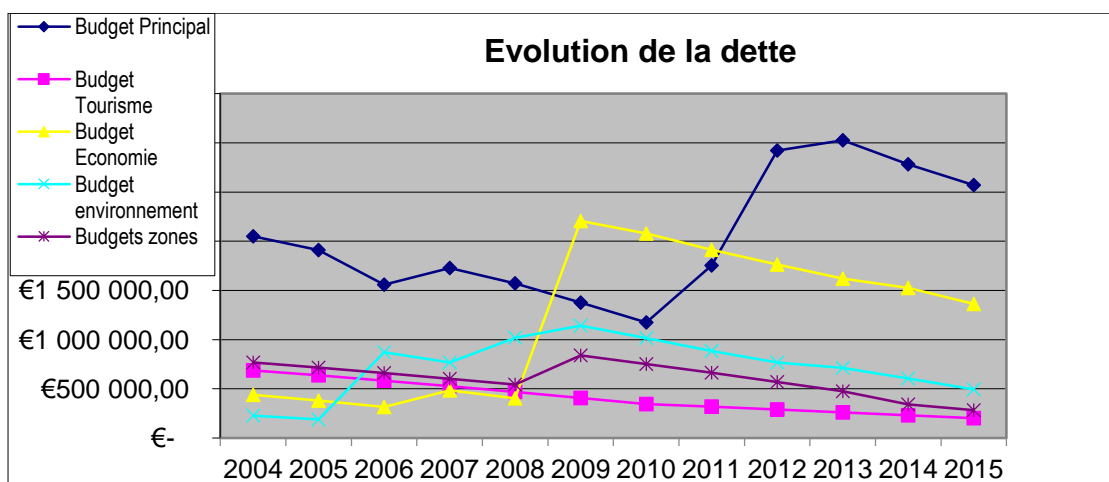
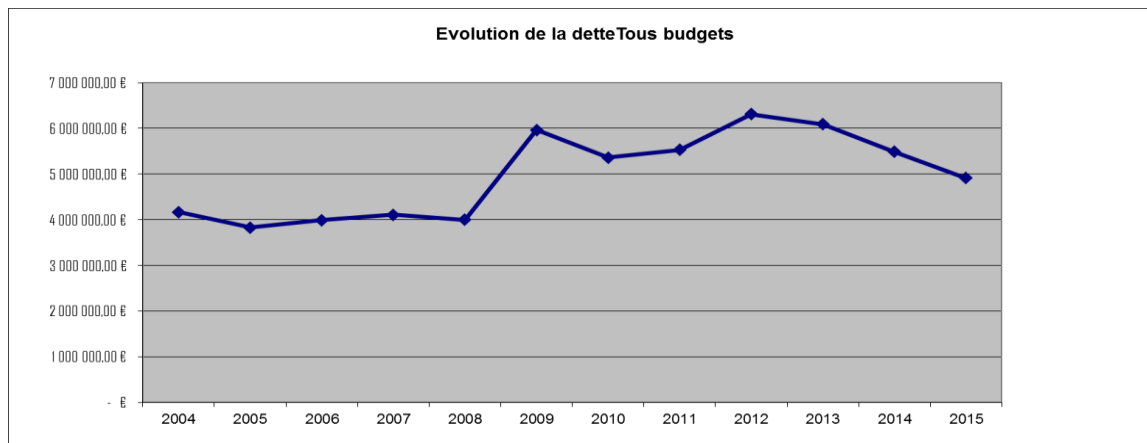
AU 1^{er} janvier 2015, notre endettement est de 5,08 M€.

81% de notre dette est aujourd'hui à taux fixes (moyenne des taux 3.30%)

Les 19% restants de la dette sont à taux variables

| | |
|--------------------------------------|-----|
| dette récupérable à 100% | 43% |
| Autre dette récupérable (pôle santé) | 24% |
| Dette non récupérable | 27% |
| Dette zones activités | 6% |

Répartition de la dette ;



Cette variation à la baisse est due à un effort d'autofinancement rendu possible par la marge annuelle d'autofinancement dégagée depuis ces dernières années.

Pour mémoire, il reste à ce jour environ 900 000€ de besoin de financements des bâtiments économiques non réalisés

Notre capacité de désendettement est de 6.25 années.

Les Résultats 2014

| Récapitulatif des résultats de clôture 2014 | Résultats de clôture | RESULTATS DEFINITIFS (Avec RAR) | FCTVA sur RAR et 4ème TRIM 2014 | Emprunts non réalisés | TOTAL |
|--|-----------------------|---------------------------------|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| BUDGET PRINCIPAL - COMMUNAUTE DE COMMUNES | 1 459 408,80 € | - 1 917 183,49 € | 1 065 836,41 € | 1 330 674,00 € | 479 326,92 € |
| BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT | 139 744,19 € | 130 600,19 € | 1 950,00 € | | 132 550,19 € |
| BUDGET ANNEXE - ZA BALLEE | 75 845,09 € | 75 845,09 € | | | 75 845,09 € |
| BUDGET ANNEXE - ZA VILLIERS | - 13 942,20 € | - 13 942,20 € | | | - 13 942,20 € |
| BUDGET ANNEXE - ZA ST LOUP | 6 042,85 € | 6 042,85 € | | | 6 042,85 € |
| BUDGET ANNEXE TOURISME | - € | - 29 768,00 € | 4 951,08 € | | - 24 816,92 € |
| BUDGET ANNEXE DECHETTERIE | 379 607,44 € | 303 775,46 € | | | 303 775,46 € |
| BUDGET ANNEXE ECONOMIE | - 874 425,58 € | - 874 425,58 € | | 927 841,43 € | 53 415,85 € |
| B,A,ZI DU FRESNE - LA GUIETNIERE BOUERE GREZ E | - € | - € | | | - € |
| BUDGET ANNEXE ZA DE LA CHALOPINIÈRE | - € | - € | | | - € |
| BUDGET ANNEXE ZA DU CLOS MACE BAZOUGERS | - € | - € | | | - € |
| BUDGET ANNEXE SPANC | 2 001,69 € | 2 001,69 € | | | 2 001,69 € |
| BUDGET ANNEXE SSIAD | 17 349,07 € | 17 349,07 € | | | 17 349,07 € |
| Total | 1 191 631,35 € | - 2 299 704,92 € | 1 072 737,49 € | 2 258 515,43 € | 1 014 198,93 € |

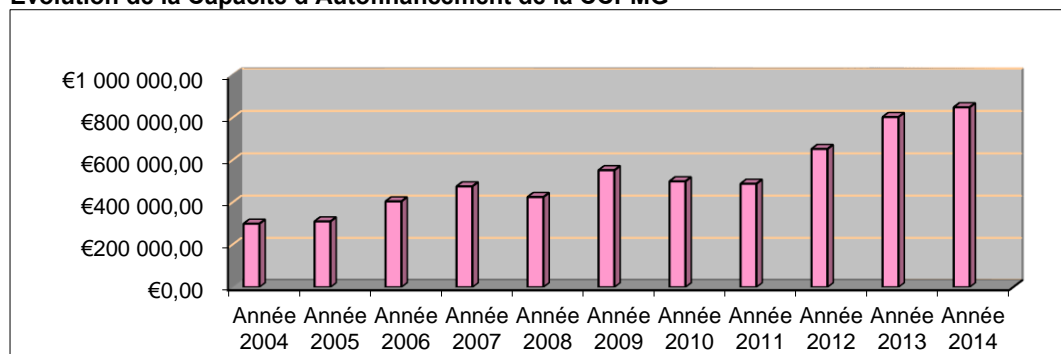
La Capacité d'Autofinancement

Qu'est ce que la capacité d'autofinancement ?

La capacité d'autofinancement brute (CAF brute) représente l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) sur les charges réelles de fonctionnement. Elle doit permettre, en priorité, de financer le remboursement des dettes. Le reliquat, la capacité de financement nette, permettra de financer tout ou partie des nouvelles dépenses d'équipements engagées par la collectivité

| Evaluation marge d'autofinancement 2014 | |
|---|---------------------|
| Recettes de fonctionnement | 5 195 687,56 € |
| Dépenses de fonctionnement | - 4 022 779,66 € |
| Excédent brut de fonctionnement | 1 172 907,90 € |
| remboursement capital emprunt | - 213 309,43 € |
| Créances sur communes | 15 716,97 € |
| Créance budget Dechetterie | 38 162,50 € |
| Besoin de financement budget tourisme | - 214 851,04 € |
| besoin de financement budget Economie | 60 480,93 € |
| Produit exceptionnel 2014 | - 7 946,51 € |
| Marge de financement réelle | 851 161,32 € |

Evolution de la Capacité d'Autofinancement de la CCPMG



Cette évolution positive de la capacité d'autofinancement est notamment la conséquence d'une maîtrise des charges, d'une évolution des recettes et d'un profil de dette en baisse

Les masses budgétaires par domaine de compétence

| Comparatif 2013/2014 | AFFAIRES SOCIALES | CULTURE | JEUNESSE | SPORT | VOIRIE | Economie | Tourisme |
|----------------------|-------------------|------------|------------|------------|-----------|------------|------------|
| Résultat 2014 | -130 462 € | -467 659 € | -178 481 € | -216 682 € | -30 655 € | 60 481 € | -214 851 € |
| Résultat 2013 | -126 626 € | -427 804 € | -177 452 € | -211 255 € | -83 904 € | -41 849 € | -225 967 € |
| Variations 2013/2014 | 3 836 € | 39 855 € | 1 029 € | 5 427 € | -53 248 € | -102 330 € | -11 116 € |

Précisions :

Résultats = Dépenses réelles de fonctionnement – recettes réelles de fonctionnement – capital des emprunts.

Culture : l'acquisition des livres et documents a été transférée de la section d'investissement à la section de fonctionnement en 2015.

Affaires sociales : le service CLIC a été transféré au conseil général au 1^{er} janvier 2014 – une subvention DETR a été attribuée au RSP sur l'année 2014.

Les Autofinancements

| | Autofinancements | | |
|------------------|------------------|----------------|----------------|
| | De 2008 à 2012 | 2013 | 2014 |
| Budget principal | 1 848 279 | 236 532 | 334 198 |
| Budget Tourisme | 331 996 | 168 646 | 21 529 |
| Total | 2 180 275 | 405 179 | 355 726 |

Dont autofinancements 2014, 130 000€ de petits investissements et matériels, et 221 000€ pour les équipements publics.

A ces chiffres, il convient d'ajouter les autofinancements réalisés sur le plan économique =

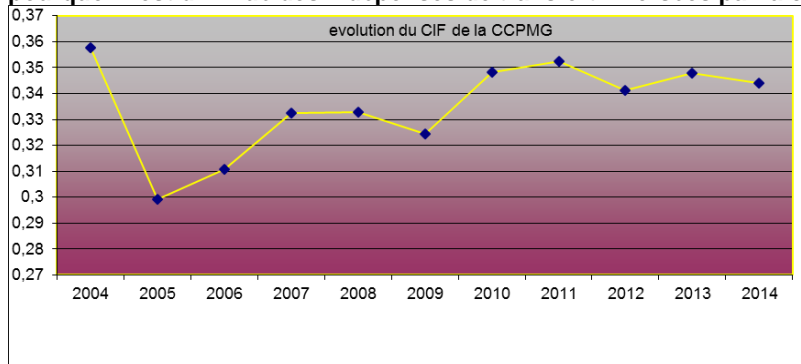
Viabilisation des Zones de Grez en Bouère et Bouère pour la somme de 167 000€ (Avance du Budget principal) et les travaux voirie de la zone de Meslay du Maine pour 116 000€.

Le Coefficient d'intégration fiscale et le potentiel fiscal

Le CIF (Coefficient d'Intégration fiscale)

Le coefficient d'intégration fiscale, généralisé depuis 2000 à tous les EPCI à TPU a pour but **de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements**. Il constitue ainsi un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.

Il est le rapport entre le montant des recettes de la communauté (y compris la fiscalité mixte perçue en sus de la T.P.U.) et celui constaté sur le territoire (communauté, communes et le cas échéant syndicats à contributions fiscalisées). Il reflète l'importance des charges transférées à la communauté et donc le montant de la fiscalité effectivement nécessaire à leur financement. **C'est pourquoi il est diminué des « dépenses de transfert » versées par la communauté à ses communes membres.**



Le Potentiel fiscal

Indicateur de richesse fiscale, défini à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

| Population DGF | | | | | | | | 14449 | 14553 |
|--|--------|---------------|--------|--------|----------|---------|---------|---------------|-------|
| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | |
| Potentiel fiscal par habitants | 224,05 | 227,32 | 215,05 | 229,28 | 228,7492 | 223,302 | 229,586 | 231,91 | |
| Potentiel fiscal moyen de la catégorie | 211,47 | 214,97 | 218,97 | 229,13 | 227,8426 | 264,235 | 270,875 | 276,68 | |

Les Orientations budgétaires 2015

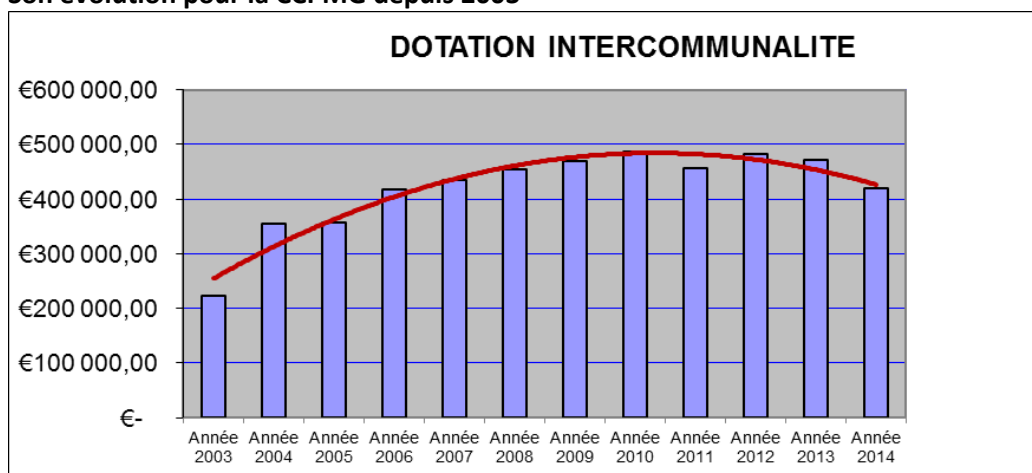
Recettes de Fonctionnement

Dotations de l'Etat

La Dotation d'Intercommunalité

La dotation globale de fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) est composée de la dotation de compensation (ex-compensation salaires de la TP) et de la dotation d'intercommunalité. Si la première est indexée, la seconde est calculée selon des critères propres à l'EPCI, notamment le potentiel fiscal et le coefficient d'intégration fiscale (CIF), la population DGF. L'évaluation des transferts de charges étant prise en compte dans le calcul du CIF par l'intermédiaire de l'attribution de compensation, la dotation d'intercommunalité augmente avec les charges assumées par un EPCI au titre de ses compétences.

Son évolution pour la CCPMG depuis 2003

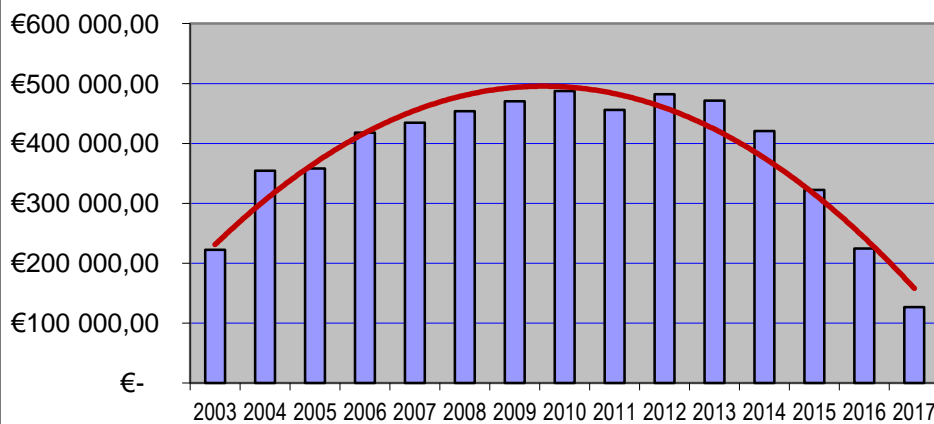


Comme annoncé en introduction, la contribution des collectivités à l'effort national de rétablissement des comptes publics va fortement impacter cette DGF.

Après avoir subi une première baisse importante en 2014 (-10.8% - 51 000€), cette baisse va être amplifiée en 2015 et sera vraisemblablement aux environs de 98 000€.

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|----------|-----------|-----------|-----------|
| Contribution au redressement des finances publiques au titre de 2014 | 39 532 € | 39 532 € | 39 532 € | 39 532 € |
| Montant estimé des contributions supplémentaires annuelles sur la période 2015-2017 | | 97 418 € | 97 418 € | 97 418 € |
| | | | 97 418 € | 97 418 € |
| | | | | 97 418 € |
| Perte annuelle par rapport à 2013 | 39 532 € | 136 950 € | 234 368 € | 331 786 € |

Projection de la dotation d'intercommunalité jusqu'en 2017

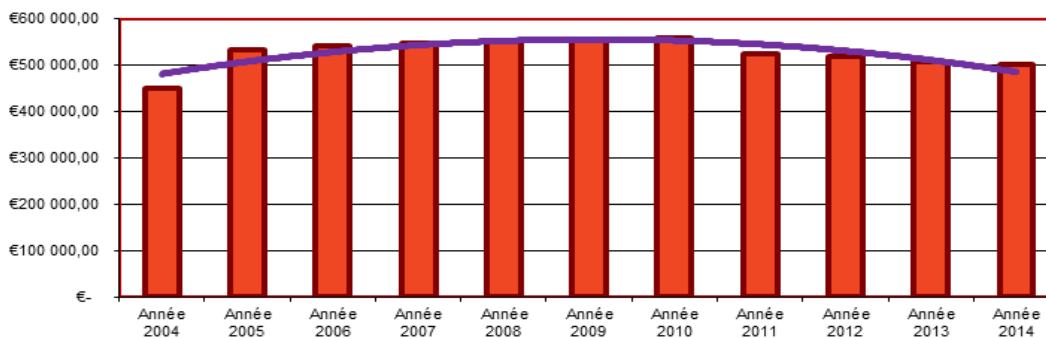


La Dotation de compensation

La loi de finances pour 1999 (*article 44*) a modifié les modalités de calcul de la base d'imposition de la taxe professionnelle en supprimant progressivement la part salaires. La perte de bases que subissait ainsi les collectivités a été compensée par l'Etat.

Elle a baissé de -1.09% en 2014 et devrait connaître une baisse sensiblement identique en 2015, soit en valeur -10 000€

Evolution de la Dotation de Compensation



Le FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales). Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Cette solidarité au sein du bloc communal se met en place progressivement : 360 M€ en 2013, 570 M€ en 2014, 780 M€ en 2015, pour atteindre à partir de 2016 et chaque année 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit plus de 1 Md€.



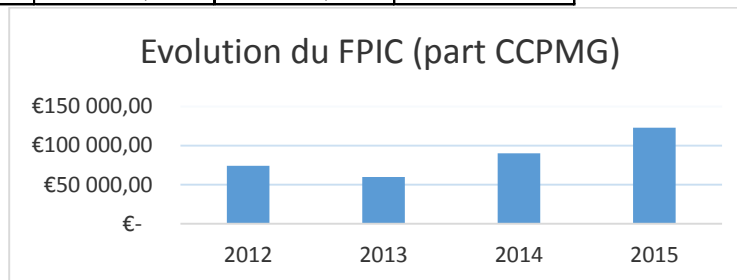
En 2015, son évolution devrait donc être de l'ordre de + 36.8%, soit en valeur +73 500€ pour le bloc communal, montant que le conseil communautaire devra répartir entre les communes et la communauté de communes.

Pour mémoire, le FPIC calculé au niveau d'un ensemble intercommunal, est ensuite réparti entre la communauté et ses communes membres. La répartition peut être effectuée selon la méthode dite de « droit commun », la méthode « dérogatoire à la majorité des 2/3 » ou par le biais d'une répartition « dérogatoire libre ».

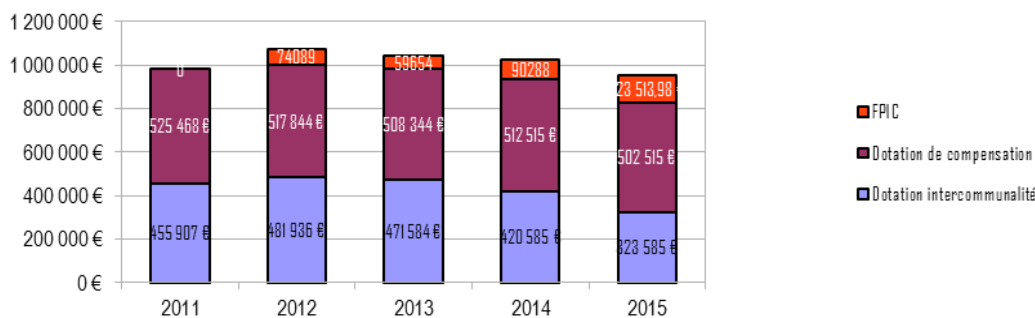
Evolution des règles de majorité (article 109 de la loi de finances 2015) :

La loi de finances 2015 fait évoluer les modalités ; dans le cadre de la répartition de « dérogation libre » l'unanimité du conseil communautaire est remplacée **par une majorité qualifiée des 2/3 du conseil et une délibération (à la majorité simple) de l'ensemble des communes membres**

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|-------------|-------------|--------------|--------------|--------------|
| Part totale | 74 089,00 € | 171 413,00 € | 262 322,00 € | 335 722,00 € |
| Communes | - € | 111 729,00 € | 172 034,00 € | |
| CCPMG | 74 089,00 € | 59 654,00 € | 90 288,00 € | |



Evolution globale des concours financiers de l'Etat



| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--------|-----------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Totaux | 981 375 € | 1 073 869 € | 1 091 657 € | 1 105 134 € | 1 061 443 € |

Les recettes PMU et le reversement à la société des courses

Rappel : L'article 85 de la LF 2013 précise que le produit du prélèvement sur les sommes engagées par les parieurs dû par le PMU ou les sociétés de courses est affecté à concurrence de 15 % et dans la limite de 10 322 550 euros aux EPCI (et non plus aux communes) sur le territoire desquels sont ouverts au public un ou plusieurs hippodromes au prorata des enjeux des courses hippiques, dans la limite de 722 579 euros par EPCI.

Ainsi, en 2014, la communauté de communes a perçu la recette PMU due aux collectivités et a reversé une partie à la Société des courses (reprise des engagements auparavant pris par la commune de Meslay du Maine envers la Ste des courses)

| | |
|---------------------------------------|-----------------|
| | 2014 |
| Recettes PMU | 69 191 € |
| Versement subventions Ste des courses | 30 000 € |
| Solde net | 39 191 € |

Il est proposé de partir sur les mêmes bases pour 2015.

La Fiscalité

Les recettes fiscales

Au 1^{er} janvier 2004, date de «naissance» de la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez dans sa forme actuelle, le territoire est passé à la Taxe Professionnelle UNIQUE (TPU).

Petit rappel : La Taxe Professionnelle Unique, qu'on pouvait aussi nommer unifiée ; Autrefois chaque commune percevait en propre cette taxe sur les entreprises. Le principe, avec la TPU, est de mettre tout dans un "pot" commun, c'est-à-dire qu'on mutualise ces recettes pour soutenir des opérations intéressant toutes les communes de la Communauté de Communes et on agit en solidarité avec les plus petites communes qui, même si elles ont peu d'entreprises, peuvent envisager des aménagements ou des services soutenus par la CCPMG.

Une fois perçue, la taxe professionnelle est en partie redistribuée aux communes grâce à "l'attribution de compensation". Ainsi, la communauté de communes du Pays de Meslay Grez reverse, chaque année, à chaque commune, le produit de la taxe professionnelle qu'elle percevait en 2003. Pour un certain nombre de communes, cette attribution de compensation est négative et ce sont elles qui reversent à la Communauté de communes ; ce sont les communes pour lesquelles la recette Taxe professionnelle était inférieure à la recette taxes ménages perçues par la CCPMG avant le passage à la TPU, ces taxes ménages étant revenues directement aux communes.

La redistribution aux communes s'effectue selon deux moyens :

- L'attribution de compensation consiste à reverser à chaque commune ce qu'elle récoltait au titre de la taxe professionnelle avant la mutualisation (en 2003).

- La dotation de solidarité communautaire (DSC) obéit au principe de solidarité : Le montant de la DSC a été arrêté lors de l'élaboration des statuts 2004, sur la base de ce qu'elle était en 2003.

Depuis 2010 et suite à la réforme de la Taxe Professionnelle, celle-ci a été remplacée par la CET (Contribution Economique territoriale) qui est composée de 2 parts ;

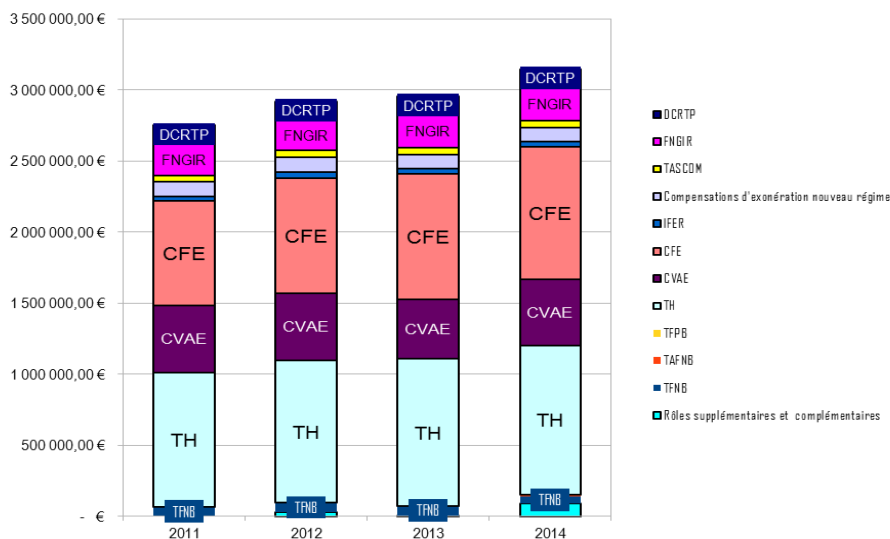
- La CFE (Contribution Foncière Economique)
- La CVAE (calculée sur la valeur ajoutée des entreprises)

Cette réforme comprenait également une réaffectation des impôts locaux au sein du secteur local et des transferts d'impôts de l'Etat. Ainsi, depuis 2010, la Communauté de Communes perçoit une part d'impôts ménages auparavant perçus par le Département ou la Région.

Le PANIER FISCAL de la CCPMG est donc composé comme suit:

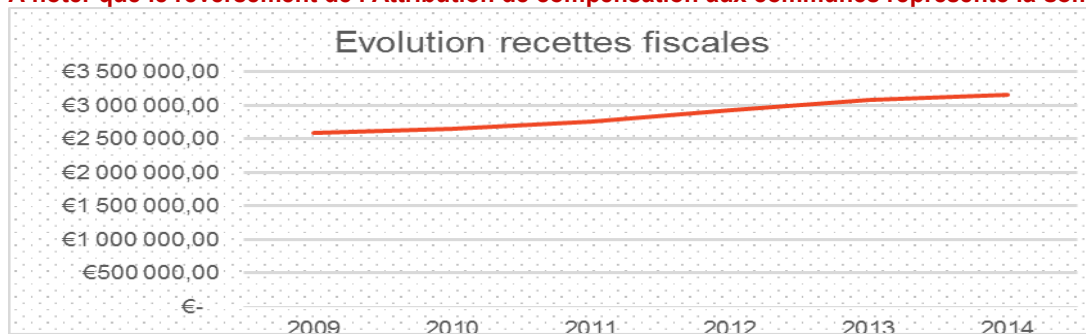
| Recettes fiscales effectives par année | 2013 | | | 2014 | | |
|---|-----------------------|----------------|----------------|-----------------------|----------------|----------------|
| TFNB | 66 301,00 € | 2,24% | 37,28% | 51 139,00 € | 1,62% | 35,41% |
| TAFNB | | | | 15 697,00 € | 0,50% | |
| TFPB | - € | | | - € | | |
| TH | 1 035 984,00 € | 35,04% | | 1 047 750,00 € | 33,29% | |
| CVAE | 418 800,00 € | 14,17% | 45,25% | 466 625,00 € | 14,82% | 45,64% |
| CFE | 882 255,00 € | 29,84% | | 931 125,00 € | 29,58% | |
| IFER | 36 745,00 € | 1,24% | | 38 780,00 € | 1,23% | |
| Compensations d'exonération nouveau régime | 95 934,00 € | 3,24% | 3,24% | 95 855,00 € | 3,05% | 3,05% |
| DCRTP | 125 954,00 € | 4,26% | 12,36% | 125 954,00 € | 4,00% | 11,61% |
| FNGIR | 239 545,00 € | 8,10% | | 239 545,00 € | 7,61% | |
| TASCOM | 49 239,00 € | 1,67% | 1,67% | 48 445,00 € | 1,54% | 1,54% |
| Rôles supplémentaires et complémentaires | 5 754,00 € | 0,19% | 0,19% | 86 757,00 € | 2,76% | 2,76% |
| TOTAL | 2 956 511,00 € | 100,00% | 100,00% | 3 147 672,00 € | 100,00% | 100,00% |

Soit +191 K€ entre 2014 et 2013



Les entreprises du territoire contribuent à un peu plus de 45% des recettes fiscales, la part des ménages se situe autour de 35%, 11 % des recettes étant gelées (compensation de l'Etat pour maintenir le montant des recettes fiscales suite à la réforme).

A noter que le reversement de l'Attribution de compensation aux communes représente la somme de 996 000€.



Evolution estimées des recettes fiscales pour 2015

| Cotisation foncière des entreprises | | |
|---------------------------------------|-------|--------------------|
| Bases 2014 | | 3 662 000 € |
| Revalorisation des bases 2015 | 5,67% | 207 635 € |
| Nouvelles bases | | - € |
| Simulation bases 2015 | | 3 869 635 € |
| Evolution en valeur | | 207 635 € |
| Evolution en % | | 5,67% |
| Taux 2014 | | 25,42% |
| taux 2015 | | 25,42% |
| Rappel produit 2014 | | 931125 |
| Estimation produit fiscal 2015 | | 983 661 € |
| Variation en valeur | | 52 536 € |

| Taxe habitation | | |
|---------------------------------------|-------|--------------------|
| Bases 2014 | | 9 354 919 € |
| Revalorisation des bases 2015 | 0,90% | 84 194 € |
| Nouvelles bases | | 46 775 € |
| Simulation bases 2015 | | 9 485 888 € |
| Evolution en valeur | | 130 969 € |
| Evolution en % | | 1,40% |
| Taux 2014 | | 11,20% |
| taux 2015 | | 11,20% |
| Rappel produit 2014 | | 1 047 750 € |
| Estimation produit fiscal 2015 | | 1 062 419 € |
| Variation en valeur | | 14 669 € |

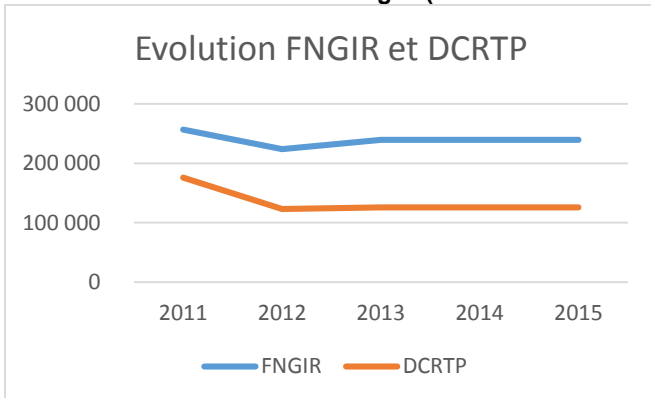
| Taxe Foncier Non Bâti | | |
|---------------------------------------|-------|--------------------|
| Bases 2014 | | 2 825 000 € |
| Revalorisation des bases 2015 | 0,90% | 25 425 € |
| Nouvelles bases | | 0 € |
| Simulation bases 2015 | | 2 850 425 € |
| Evolution en valeur | | 25 425 € |
| Evolution en % | | 0,89% |
| Taux 2014 | | 1,81% |
| taux 2015 | | 1,81% |
| Rappel produit 2014 | | 51 139,00 € |
| Estimation produit fiscal 2015 | | 51 593 € |
| Variation en valeur | | 454 € |

| CVAE | | | |
|--------|---------|-----------|---------|
| Années | Produit | Evolution | |
| | | en valeur | en % |
| 2011 | 474 174 | | |
| 2012 | 476 393 | 2 219 | 0,47% |
| 2013 | 418 800 | -57 593 | -12,36% |
| 2014 | 466 625 | 47 825 | 11,42% |
| 2015 | 473 145 | 6 520 | 1,40% |

FNGIR ET DCRTP

L'article 78 de la loi de finances pour 2010 a instauré la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et les fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR). Ces deux mécanismes, mis en œuvre à compter de 2011, concrétisent le principe de compensation intégrale du manque à gagner pour les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre résultant de la suppression de la taxe professionnelle.

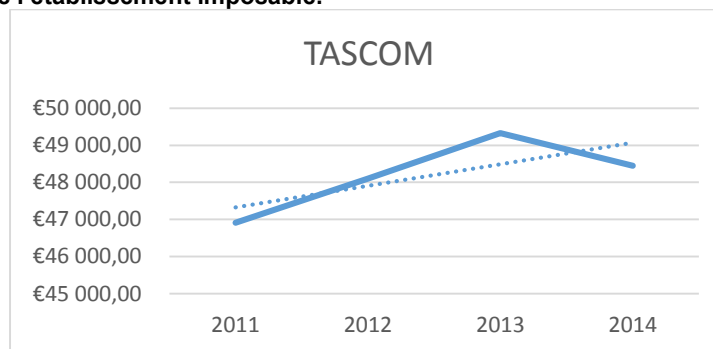
Ces montants sont maintenant figés (recette 2014= recette 2015)



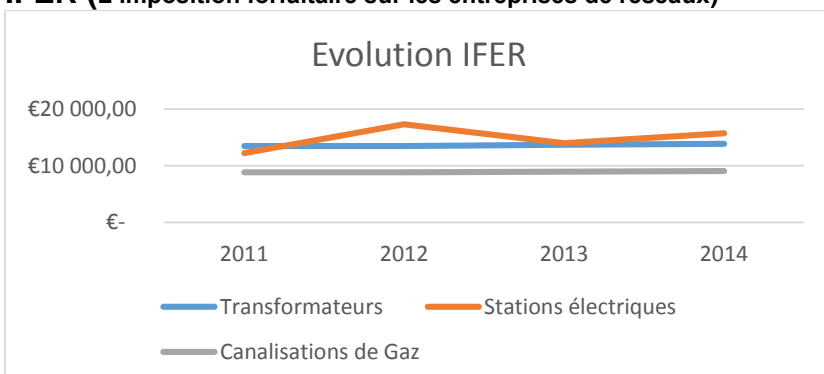
| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|-------|---------|---------|---------|---------|---------|
| FNGIR | 256 700 | 223 533 | 239 545 | 239 545 | 239 545 |
| DCRTP | 175 588 | 123 101 | 125 954 | 125 954 | 125 954 |

TASCOM

La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) a été créée par la loi n°72-657 du 13 juillet 1972 instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés. A compter du 1^{er} janvier 2011, la TASCOM est perçue au profit des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sur le territoire duquel est situé l'établissement imposable.



IFER (L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux)



Avec la revalorisation des bases fiscales de 0.9%, leur augmentation naturelle, la variation globale en valeur du produit fiscal escompté pour 2015 devrait se situer aux environs de 70 000€ à taux constants. Ainsi, la fiscalité additionnée à progression du FPIC devrait compenser la baisse des dotations Etat.

Estimations globales

| IFER | | | | |
|----------------------|-------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
| Transformateurs | 13 500,00 € | 13 500,00 € | 13 736,00 € | 13 915,00 € |
| Stations électriques | 12 240,00 € | 17 340,00 € | 14 014,00 € | 15 771,00 € |
| Canalisations de Gaz | 8 832,00 € | 8 836,00 € | 8 995,00 € | 9 094,00 € |
| | 34 572,00 € | 39 676,00 € | 36 745,00 € | 38 780,00 € |

| Recettes fiscales | 2014 | | 2015 | | |
|--|-----------------------|---------|----------------|-----------------------|---------|
| TFNB | 51 139,00 € | 1,62% | 51 592,69 € | 1,65% | 35,41% |
| TAFNB | 15 697,00 € | 0,50% | 15 697,00 € | 0,50% | |
| TFPB | - € | | - € | | |
| TH | 1 047 750,00 € | 33,29% | 1 062 419,44 € | 33,89% | 45,64% |
| CVAE | 466 625,00 € | 14,82% | 473 145,00 € | 15,09% | |
| CFE | 931 125,00 € | 29,58% | 983 661,32 € | 31,38% | |
| IFER | 38 780,00 € | 1,23% | 38 780,00 € | 1,24% | 47,70% |
| Compensations d'exonération nouveau régime | 95 855,00 € | 3,05% | 95 855,00 € | 3,06% | 3,06% |
| DCRTP | 125 954,00 € | 4,00% | 125 954,00 € | 4,02% | 11,66% |
| FNGIR | 239 545,00 € | 7,61% | 239 545,00 € | 7,64% | |
| TASCOM | 48 445,00 € | 1,54% | 48 445,00 € | 1,55% | 1,55% |
| Rôles supplémentaires et complémentaires | 86 757,00 € | 2,76% | - € | 0,00% | 0,00% |
| | 3 147 672,00 € | 100,00% | 100,00% | 3 135 094,45 € | 100,00% |

Dépenses de Fonctionnement

Les charges générales de fonctionnement regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité ; achats de consommables, entretien de bâtiments intercommunaux, petits matériels, consommations diverses (fluides, fournitures, etc...) ainsi que les assurances. La tendance pour l'année 2015 devrait être à la stabilité.

La masse salariale

Les dépenses de personnel évoluent en fonction de plusieurs facteurs externes et internes.

Les facteurs externes ; Les mesures nationales légales : revalorisation des grilles indiciaires des catégories C au 1^{er} janvier 2015- l'augmentation du SMIC – La GIPA – les taux de cotisation des charges patronales (Ircantec et CNRACL).

Les facteurs propres à la collectivité ; Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui permet de mesurer l'impact des mesures individuelles liées principalement à l'évolution de carrière des agents. Les frais d'assurance du personnel pour les risques statutaires- la participation à la protection sociale.

Les faits marquants pour 2015.

L'impact sur toute l'année du non remplacement d'un agent en retraite ;

L'impact sur toute l'année de l'arrivée d'un technicien venu renforcer l'équipe d'ingénierie technique (au lieu de 2 postes sur l'année 2013) ;

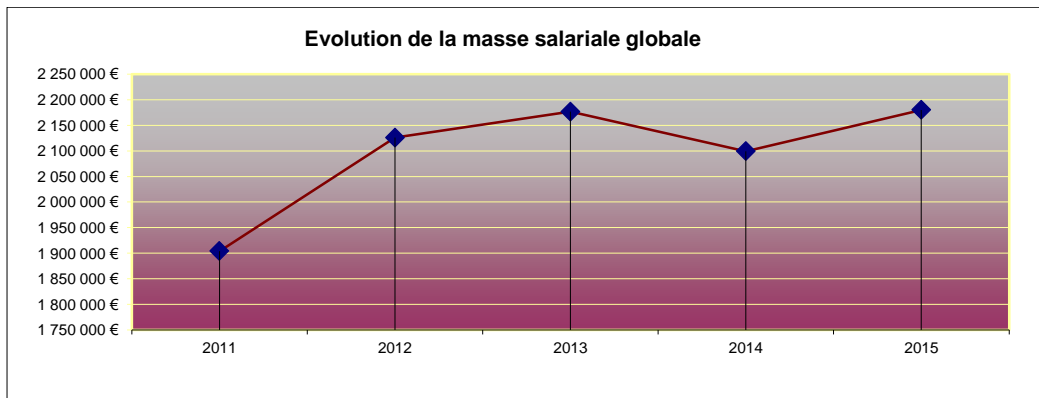
L'impact du non remplacement en 2014 d'un agent en congé maladie et maternité (recours à un prestataire extérieur) ;

Le glissement à 50% de son temps d'un agent du service tourisme vers le service déchets (prévention) ;

Le remplacement d'un congé maternité.

La masse salariale globale nette devrait s'élever à la somme de 2.17M€ contre 2.1 en 2014 et 2.17 en 2013.

L'augmentation de la charge nette pour 2015 est estimée à 67 000€.



Les Reversements aux communes

L'attribution de compensation

La Commission d'Evaluation des charges s'est réunie le 12 février 2009 pour définir le montant de l'attribution de compensation 2009 et les années suivantes suite aux transferts de compétences décidés en 2008 notamment la compétence lecture et le transfert des ZAE. **Pour rappel, ce montant correspond notamment au reversement des recettes taxe professionnelle que les communes percevaient avant le passage à la TPU.**

En 2015, elle devra de nouveau se réunir suite à la décision du conseil communautaire de proposer une assistance technique aux communes pour la gestion de la voirie.

Charge Communauté de Communes estimée ; 8 900€

Charge transférée pour les communes au travers de l'A.C ; 4 234€

Ainsi, pour 2015 les montants des attributions de compensation seront les suivants :

Attribution de compensation versée aux communes ; 1 013 077€

Attribution de compensation versée par les communes ; 183 551€

La Dotation de Solidarité

Comme le prévoyaient les statuts, la Dotation de Solidarité a été figée sur la base des montants des dotations 2003 à savoir : **142 700€** pour les 23 communes. Cette somme sera à inscrire au budget 2015. Je vous rappelle que cette dotation est le fruit des reversements des recettes taxe professionnelle et taxes foncières décidés par les communautés de communes existantes avant la fusion du 1^{er} janvier 2004.

Les Intérêts de la dette

La baisse globale des annuités pour l'annuité 2015 est de 43 000€

4 500€ sur le budget principal, 33 000 euros sur le budget économie et 5 500€ sur le budget des zones d'activités.

Les fonds de concours

Parallèlement au contrat Régional 3^{ème} génération appelé NCR, **nous avons décidé de poursuivre notre politique d'attribution de fonds de concours aux projets communaux** selon un règlement qui a été adopté en 2014 (2014-2015-2016). Cette action est un soutien financier original qui permet un effet levier intéressant pour les investissements réalisés par toutes les communes.

La 1^{ère} génération a bénéficié d'une enveloppe globale de 587 000€.

12 dossiers ont été présentés et instruits en 2014 pour un total de 97 000€ ce qui représente un montant de travaux d'environ 525 000€.

| | |
|--------------------------|---------------------|
| Total Volet 1+2 ATTRIBUE | 97 313,46 € |
| Total Volet 1+2 PAYE | 14 026,31 € |
| Reste à payer | 83 287,15 € |
| | |
| Enveloppes consacrées V1 | 102 000,00 € |
| Enveloppes consacrées V2 | 408 000,00 € |
| TOTAUX | 510 000,00 € |
| | |
| BILAN | 426 712,85 € |

Pour 2015, je vous propose d'inscrire la somme de 170 000€.

L'Analyse Prospective

L'analyse présentée est réalisée sur la base des estimations d'évolutions par rapport à l'année 2014.

Eléments pris en compte ;

- Une baisse des dotations de l'Etat
- Une stabilisation des recettes fiscales à hauteur de celles estimées de 2015
- Une stabilisation des recettes de péréquation à hauteur de celles estimées de 2015 (FPIC)
- Une stabilisation des dcharges courantes
- Une variation de la masse salariale
- Une charge nouvelle sur le budget économie de l'ordre de 80 000€ comprenant la charge nouvelle d'emprunts non réalisés à ce jour (-52 000 €) et une provision pour loyers impayés (-28 000 €).
- Une charge nouvelle liée au transfert par l'Etat aux communes du service d'instruction du droit des sols (ADS)

Pour les principaux investissements en cours et le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements)

- **Les centres d'incendie et de secours :** Autofinancement intégral
- **La piscine :**

L'investissement :

Le besoin de financement estimé s'élève à la somme de 2.2M€, l'objectif étant d'atteindre 1.3M€ d'autofinancement global sur la durée de l'opération. Ainsi, le recours à l'emprunt serait au maximum de 900 000 € soit une annuité estimée aux environs de 80 000€.

Le fonctionnement :

Base de calcul : 50 000 entrées – déficit global estimé 300 000 €

Une charge annuelle nouvelle évaluée à 300 000€ - 101 000 € (participation de la commune de Meslay du Maine) -50 000 € (déficit actuel) = 149 000 €.

- **L'opération chaufferie bois doit s'équilibrer.**

Eléments non pris en compte : Développement Numérique

Aide à la compréhension du tableau ci après

| | |
|-------------|--|
| xxxx | Charges supplémentaires par rapport à l'année 2014 |
| xxxx | Recettes supplémentaires ou atténuations de charges par rapport à l'année 2014 |

| Simulation Financière Janvier 2015 | | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|--|----------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Partie BUDGET GENERAL | | | | | | | |
| | marge d'autofinancement annuelle au 1er janv | | 800 000 | 800 000 | 800 000 | 800 000 | 800 000 |
| | Dotations Etat | | -100 000 | -200 000 | -300 000 | -300 000 | -300 000 |
| | Recettes fiscales | | 70 000 | 70 000 | 70 000 | 70 000 | 70 000 |
| | Recettes fiscales nouvelles FPIC | | 32 000 | 60 000 | 60 000 | 60 000 | 60 000 |
| | Charges courantes | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Masse salariale | | -67 000 | -100 000 | -130 000 | -150 000 | -180 000 |
| | Instruction droit des sols | | -15 000 | -25 000 | -30 000 | -32 000 | -35 000 |
| | Atténuation des charges d'emprunt (intérêts + capital) Budget principal et budget tourisme | | 4 553 | 9 072 | 13 660 | 18 214 | 25 530 |
| A | Reste comme marges d'autofinancement (budget principal et tourisme) | | 724 553 | 614 072 | 483 660 | 466 214 | 440 530 |
| Partie économique | | | | | | | |
| Investissements économiques | Zones d'activités économiques investissements | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Atténuations annuelles d'emprunt | Budget économie | | -80 000,00 | -80 000,00 | -80 000,00 | -80 000,00 | -80 000,00 |
| B | Total partie ECONOMIQUE | | -80 000,00 | -80 000,00 | -80 000,00 | -80 000,00 | -80 000,00 |
| INVESTISSEMENTS | | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
| | Autofinancement investissements annuels courants | | -200 000 | -200 000 | -200 000 | -200 000 | -200 000 |
| | Fds de concours | | -170 000 | -100 000 | -100 000 | -100 000 | |
| C | Opération Habitat | | -50 000 | -50 000 | -50 000 | -50 000 | |
| | Piscine (invest et fonct) | | 30 000 | -90 000 | -230 000 | -230 000 | -230 000 |
| | Total partie investissements futurs | | -390 000 | -440 000 | -580 000 | -580 000 | -430 000 |
| D | Total marge restante globale (A +B+C) | | 254 553 | 94 072 | -176 340 | -193 786 | -69 470 |
| | Autofinancements équipements PPI | | -200 000 | -200 000 | | | |
| | Excédent au 31/12 de l'année | 532 000 | 586 553 | 480 625 | 304 285 | 110 499 | 41 029 |
| * seuls sont pris en compte les emprunts pour lesquelles il n'y a pas de recette de loyer | | | | | | | |

Les orientations en matière d'Investissements

LA SITUATION DES OPERATIONS EN COURS

L'année 2015 verra la poursuite des actions engagées par le conseil communautaire :

| Intitulé des opérations d'investissement | Crédits de paiements antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2014) | Crédits de paiements ouverts au titre de l'exercice 2014 | Mandatés sur 2014 | RESTES à réaliser sur 2015 et années suivantes |
|--|---|--|-------------------|--|
| Piscine | 338 614 € | 5 126 567 € | 325 338 € | 4 801 229 € |
| Chaufferie Bois | - € | 79 200 € | 43 087 € | 36 113 € |
| Poles santé | 2 363 859 € | 1 109 105 € | 932 946 € | 176 159 € |
| Centre de secours Bouère Ballée | 75 270 € | 748 758 € | 600 555 € | 148 203 € |
| Centre de secours Meslay du Maine | - € | 780 000 € | 77 739 € | 600 000 € |
| réhabilitation thermique salle de sports intercommunale située à Meslay du Maine | - € | 176 000 € | 5 034 € | 170 966 € |
| Viabilisation zone d'activité de Bouère | 110 313 € | 104 243 € | 83 793 € | - € |
| Aménagement zone d'activité de Grez en Bouère | 5 683 € | 90 870 € | 83 341 € | - € |
| Voirie ZA Guiterrière à Meslay du Maine | - € | 125 000 € | 116 771 € | - € |
| SCOT | 69 458 € | 89 211 € | 59 363 € | 29 849 € |
| Etude accompagnement régional | - € | 145 000 € | - € | 145 000 € |
| Informatisation réseau lecture | 23 114 € | 8 802 € | 2 700 € | 6 102 € |
| SIG | 60 130 € | 24 600 € | - € | 24 600 € |
| Acquisition terrains économiques Meslay du Maine | - € | 64 000 € | - € | 64 000 € |
| Acquisition foncière Ballée | - € | - € | - € | 33 000 € |

EN MATIERE ECONOMIQUE

Je souhaite réaffirmer la volonté de la communauté de communes de son soutien aux entreprises existantes ainsi qu'à celles qui souhaitent venir s'installer sur notre territoire, au travers des outils que nous disposons (Initiative Mayenne, étude mise à disposition de bâtiments, vente de terrains viabilisés....).

En terme de politique d'immobilier d'entreprises, je vous rappelle que nous avons réalisé des bâtiments artisans ; la 1^{ère} tranche de bâtiments Villages artisans (4 modules) avait été livrée en 2009, la 2nde tranche (8 modules) en 2011. Je souhaite que nous puissions échanger avec leurs locataires afin de proposer à ceux qui le souhaitent d'acquérir leur bâtiment. Ces ventes permettraient ainsi de débiter **une 3^{ème} tranche de bâtiments pour artisans** (environ 5 bâtiments) dont l'implantation reste à définir. Rappelons que les 2 premières tranches ont rapidement trouvé des locataires et ont permis à des entreprises de se créer ou de se développer sur le Pays de Meslay-Grez. En 2015, nous définirons donc leur nombre et leur implantation puis nous lancerons la consultation de maîtrise d'œuvre.

Pour ce qui concerne les bâtiments industriels, je vous rappelle qu'à la demande d'une entreprise, nous avons entrepris de l'accompagner en lui construisant un bâtiment. A ce jour, les appels d'offres sont terminés mais la stratégie de l'entreprise ne nécessite plus cette construction. Aussi, compte-tenu des difficultés économiques actuelles notamment pour le secteur industriel, je vous propose de **communiquer sur la possibilité de construction de ce bâtiment sans engager cette construction**, l'ensemble des études et plans étant désormais réalisés, les délais de construction se trouvent ainsi réduits et peuvent nous permettre de répondre rapidement à une demande.

Afin de compléter son offre immobilière, je souhaiterais que la Communauté de communes **réfléchisse à la construction d'un espace de bureaux à Meslay du Maine** permettant d'accueillir des entreprises de services (location de bureaux au mois/à la journée + espace de travail partagé). Cet espace disposerait d'un accès très haut débit et permettrait la mutualisation de matériel tout en créant une dynamique entre ses utilisateurs. Cette réflexion s'accompagne de l'opportunité de pouvoir disposer à moindre coûts de structures modulaires utilisées jusqu'à présent par la LGV.

Il me semble nécessaire de réfléchir à la question **de comment la communauté de communes peut soutenir l'initiative économique dans les communes qui ont un projet économique ?** Quelles relations peuvent être mises en place entre la commune et la communauté de communes pour favoriser toutes initiatives devant concourir à développer l'économie locale ? Il me semble en effet important de pouvoir accompagner tous les projets quelqu'ils soient.

Enfin, il faudra être **attentif aux opportunités qui pourront se présenter en terme d'offres foncières**, afin d'anticiper notre développement économique sur nos zones et autour d'elles pour toujours avoir des terrains viabilisés dans notre offre à présenter aux éventuels investisseurs.

Je souhaite également que nous **conservions l'enveloppe de 30 000€** que nous provisionnons tous les ans afin de la réserver à l'accompagnement de projets et/ou d'études qui pourraient voir le jour sur le territoire afin de faciliter leurs émergences. Il est important que nous soyons réactifs et en veille à tous projets socio économiques dans le Pays de Meslay Grez.

Propositions :

- **Nouvelle tranche de 5 bâtiments artisans**
- **Bâtiment industriel « virtuel »**
- **Réflexions sur offre de structures « espace bureaux » tertiaire**
- **Soutien à tous projets économiques communaux (forme à déterminer)**
- **Enveloppe de 30 000€ réservée à l'accompagnement de projets**

LE CONTRAT DE PLAN ETAT- REGION

L'Etat et la Région des Pays de La Loire ont signé, fin 2013, le contrat plan « Etat-Région 2015-2020 » qui prévoit notamment, dans le cadre du soutien aux territoires ruraux, une aide spécifique en faveur du Pays de Meslay Grez dans le cadre du contrat régional de solidarité territoriale avec les communes impactées par des risques majeurs, ce qui est le cas pour les communes de Grez en Bouère et de Bouère impactées par le risque industriel.

Extrait du contrat ;

« La communauté de communes de Meslay-Grez, dont le développement économique repose sur une dynamique résidentielle, un secteur agricole développé et une présence industrielle, a fait face en 2012 à une pollution aux polychlorobiphényles (PCB)

provoquée par l'activité de la société Aprochim, filiale du groupe Chimirec, implantée à Grez-en-Bouère. Cette pollution a touché les communes de Bouère et Grez-en-Bouère .

L'Etat et la Région s'accordent sur la nécessité de mettre en œuvre un ensemble d'actions pour le territoire. L'accompagnement pourra porter sur le développement économique et l'emploi, l'avenir de l'agriculture locale, le tourisme, la formation professionnelle et l'image du territoire, en particulier sur les communes de Bouère et Grez-en-Bouère.

A l'initiative de la Région, un plan d'actions a été élaboré avec les acteurs locaux, auquel l'État s'est associé via un comité de pilotage.

Les objectifs identifiés de ce programme sont notamment les suivants :

- Soutenir la réflexion du territoire sur la diversification de son activité économique (circuits courts et artisanat, e-commerce...)
- Soutenir le territoire dans la valorisation de son environnement (tourisme, plan bocager).
- Déployer un plan de rénovation énergétique de l'habitat sur Bouère et Grez-en-Bouère.
- Améliorer la communication globale du territoire.

L'État et la Région soutiendront ce plan d'actions à parité à hauteur de 0,5 M€ chacun. »

Ainsi, un travail spécifique avec les deux communes impactées, l'Etat et la Région des Pays de la Loire, est engagé et doit aboutir à la concrétisation d'actions pouvant s'inscrire dans ce contrat et bénéficier de crédits spécifiques. Une convention d'application sera mise en place et devra être signée en juin 2015 au plus tard .

Propositions :

Signature d'une convention Etat-Région-CCPMG

- **Projets Communaux (communes de Grez en Bouère et Bouère)**
- **Projets intercommunaux**

LA PISCINE INTERCOMMUNALE

L'année 2015 voit **le démarrage des travaux de la piscine intercommunale**. C'est un gros chantier attendu qui s'ouvre et qui va durer plusieurs mois puisque la mise en service est envisagée à l'été 2016. Le suivi de ce chantier sera d'importance et prendra une part importante dans les missions du service technique.

Je souhaite qu'en septembre, nous puissions travailler au choix du mode de gestion de cet équipement (régie – délégations service...). Je proposerai au groupe de travail des visites d'autres équipements afin de mieux appréhender les avantages et les inconvénients des systèmes à notre disposition .

En lien avec cet équipement, il nous faut également réfléchir à notre politique « transport » pour en faciliter l'accès aux jeunes du territoire (scolaires et non scolaires).

Propositions :

- **Début 2015-mi 2016 : construction de la piscine**
- **1^{er} semestre 2015 : mode de chauffage de la piscine**
- **2^{ème} semestre 2015 : choix du mode de gestion**
- **1^{er} semestre 2016 : accès des scolaires et des particuliers à la piscine**

EN MATIERE DE GESTION DES DECHETS

Je souhaite que nous soyons dans la continuité des décisions prises par les équipes précédentes, l'objectif étant de tendre vers une baisse des tonnages. L'évolution éventuelle vers la redevance incitative préconisée par les pouvoirs publics (voir La loi issue du Grenelle de l'environnement, du 3 août 2009) ne devant intervenir que si cet objectif n'est pas atteint.

Un programme d'investissements pluriannuel a été validé par le conseil communautaire pour tendre vers cette réduction des déchets, et optimiser les collectes et donc les coûts. Nous sommes actuellement dans l'année 2 de ces investissements qui devrait voir un crédit d'investissements de l'ordre de 420 000€. L'année 2015 sera également axée sur le programme de prévention afin d'atteindre les objectifs fixés.

Résultats de collecte 2014

| | tonnages 2014 | tonnages 2013 | différence | % |
|----------------|------------------|------------------|------------|--------|
| OM | 2 479 | 2 495 | -16 | -0,65% |
| TRI SELECTIF | 1 121 | 1 084 | 37 | 3,30% |
| DECHETTERIES * | 1416 | 1 386 | 30 | 2,09% |

Propositions :

Déploiement de moyens pour atteindre l'objectif de réduction des déchets

- **Programme de prévention (1/2 ETP)**
- **Poursuite du déploiement de la collecte en points d'apports volontaires**
- **Adaptation du matériel**

TRAVAUX VOIRIE

Il y a lieu de noter l'effort important depuis 10 ans qui a été fait pour remettre les voies intercommunales transférées à niveau. Il est proposé d'adopter un rythme adéquat pour maintenir un bon état de ces voiries.

Sur les voiries des zones économiques, il est proposé de programmer au travers d'un plan pluriannuel, un entretien normal.

EN MATIERE DE TOURISME

Je vous propose d'arrêter **un plan pluriannuel d'investissements pour garder à niveau nos équipements de loisirs et d'hébergements**. La priorité 2015 pourra être consacrée à la mise à niveau de l'accueil de la base de loisirs de la Chesnaie avec un crédit de l'ordre de 30 000€.

EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Je vous rappelle que nous avons décidé d'engager la réhabilitation thermique de la salle de sports intercommunale située à Meslay du Maine de façon à la rendre moins énergivore et à lui donner un nouveau « look ». Les financements pouvant être obtenus de nos différents partenaires devant couvrir à 80% ces travaux. **La consultation des entreprises est en cours et les travaux devraient démarrer en mars.**

EN MATIERE D'EQUIPEMENTS PUBLICS : les Centres de secours

Après celui de Bouère qui a été inauguré fin 2014, celui de Meslay du Maine est en cours de construction et devrait être mis en service fin mai 2015. La réhabilitation de celui de Ballée devrait elle démarrer mi avril pour s'achever fin d'année 2015.

Soit sur 3 exercices budgétaires, un coût global de 1.5M€ (dont 0.75M€ sur 2015) et un autofinancement de 250 000€, les communes d'accueil ayant en charge, l'apport du foncier .

EN MATIERE DE NUMERIQUE

En 2002, nous avions besoin de 0.5 Mégabit/seconde pour utiliser notre messagerie Internet. En 2007, 2 Mbit/s étaient nécessaires pour pouvoir télécharger raisonnablement des données. Aujourd'hui, la télévision en demande 4 fois plus. **L'évolution des usages est en marche, la capacité à augmenter les flux devra suivre.**

C'est grâce à la fibre optique que la **montée en débit** sera possible. Aujourd'hui, les centres bourgs de Bazougers, Maisoncelles-du-Maine, Meslay-du-Maine, St Brice, Grez-en-Bouère, Bouère, et Villiers-Charlemagne en sont équipés. La pose de fibres optiques pour alimenter les NRA ZO est en cours pour Ruillé-Froid-Fonds, St-Charles-la-Forêt, et le Buret (échéance 1^{er} trimestre 2015). Sont engagés également les travaux pour relier Arquenay, La-Bazouges-de-Chémeré et Le-Bignon-du-Maine. Les études sont en cours pour Chémeré-le-Roi, La Cropte, Préaux et St-Denis du Maine.

Restera ensuite à amener la fibre optique jusque chez l'habitant''(FTTH) pour bénéficier d'un débit maximum. Le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique, piloté par le Conseil Général de la Mayenne, fixe comme objectif à atteindre en 2025 une couverture du territoire mayennais en fibre optique jusque chez l'habitant pour 70 % de la population, avec une priorité donnée aux entreprises, aux sites de santé et d'éducation.

Le Conseil général a adopté un système de portage par un syndicat mixte ouvert regroupant les EPCI et conventionnant avec la SDEGM, sur la base de financements partagés.

EN MATIERE de SIG (Système d'Information Géographique)

Nous avons, fin 2014, validé notre nouveau partenariat avec un nouveau prestataire pour nous doter d'un outil plus moderne et plus facile d'accès notamment pour les utilisateurs que sont les agents des 23 communes. Ce nouvel outil est en cours d'installation et devrait être opérationnel dans les 23 mairies à la fin du 1^{er} trimestre 2015. **Je souhaite qu'il puisse être un véritable outil au service des collectivités et qu'il puisse répondre à vos besoins.**

- Le SIG, un outil simple au service de nos collectivités et dont l'objectif est d'y faire figurer l'ensemble des réseaux.

EN MATIERE DE PETITS EQUIPEMENTS

Nous avons tous les ans, un crédit pour l'achat de petits équipements (informatique- véhicules – matériels techniques). Je vous propose de y consacrer une enveloppe nette de **130 000€.**

Les orientations en matière d'énergies et de développement durable

EN MATIERE ENERGIES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Les Actions développées par le Gal Sud Mayenne



Les 3 territoires du Sud-Mayenne que sont le Pays de Craon, le Pays de Château-Gontier et le Pays de Meslay-Grez se sont regroupés au sein d'un GAL (Groupe d'Actions Locales) il y a plusieurs années afin de pouvoir mener ensemble des programmes européens Leader.

C'est dans le cadre du GAL Sud-Mayenne qu'a été élaboré puis validé le **Plan Climat Energie Territorial (PCET)** validé le 14 mai 2013 par la Communauté de communes et qui a permis d'établir une liste de 50 actions permettant d'atteindre les objectifs territoriaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de consommations énergétiques.

Leader 2014-2020

Le Gal Sud Mayenne a confirmé sa volonté de renforcer sa politique de développement rural engagée depuis maintenant 3 générations LEADER, en décidant de répondre à l'appel à stratégie Leader 2014-2020 lancé par la Région des Pays de la Loire au cours de l'été 2014. **A l'automne 2014, un plan d'actions autour des deux piliers avec 10 fiches actions ont été définies et une maquette financière établie sur la base des 3 millions d'euros d'aide FEADER.** Cette candidature priorise le pilier transition énergétique dans la continuité de son action impulsée depuis 2009 (LEADER-COT puis PCET) et la volonté des acteurs du territoire de s'inscrire dans les objectifs des politiques énergétiques et climatiques européennes, nationales et régionales.

Le dépôt de candidature s'est effectué au 30 novembre 2014 avec une réponse attendue au 1^{er} trimestre 2015.

Candidature appel à projet territoire à énergie positive

Le Gal Sud Mayenne a également candidaté à l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance verte » initié par l'Etat et qui vise à encourager 200 territoires volontaires dans une démarche exemplaire pour construire de nouveaux modèles énergétiques et écologiques.

Il est important que les 23 communes de la communauté de Communes continuent à solliciter ces fonds Européens pour leurs projets.

- Fonds européens au travers du Gal Sud Mayenne
- Candidature « TEPOS » au sein du Sud Mayenne

Démarche « TERRE'INNOVE » (Tepos)

En 2013, nous avons engagé une démarche en partenariat avec le groupe GDFSUEZ, en tant que « Territoire Pilote » afin de lancer la réflexion sur le rôle des territoires dans la Transition Energétique et le portage d'une ambition « EnergieS PositiveS ». Une feuille de route a été co-construite dont l'ambition à consister à suivre deux axes ;

- La réduction des consommations énergétiques du territoire
- La production d'énergie d'origine renouvelable sur le territoire

Je souhaite que nous poursuivions l'accompagnement des projets engagés sur le territoire (Eolien- Méthanisation- Chaufferie bois ...) et que nous engagions rapidement et concrètement la thématique efficacité énergétique des bâtiments publics. Pour ce faire, je vous propose de donner la possibilité aux 23 communes de lancer un appel d'offres commun pour un contrat de performance énergétique avec une définition d'objectifs différenciés et une garantie de résultats dans la durée. Chaque commune sera bien sûr libre d'adhérer ou pas à ce dispositif en partenariat avec la communauté de communes.

- Soutien aux projets ENR
- Programme groupe de rénovation énergétique (au travers d'un programme de performance énergétique sur les bâtiments publics)

La Chaufferie Bois – Réseau de chaleur

Au-delà de la maîtrise des dépenses liées au système de chauffage de ses équipements, la Communauté de communes a souhaité poursuivre sa démarche d'exemplarité en mettant en place la 1ère chaufferie bois du Pays de Meslay-Grez. Par ailleurs, l'implication de la collectivité d'une part dans la démarche TERR' INOV avec GDF-Suez ainsi que dans la mise en place d'une filière bois-énergie sur le Sud-Mayenne l'a incitée à impulser cette dynamique d'équipement sur son territoire dans un esprit de transférabilité à d'autres publics (collectivités, entreprises, particuliers).

L'idée a été de s'orienter vers une solution pérenne, économiquement soutenable pour son budget d'investissement, de fonctionnement et d'exploitation, en y intégrant une logique de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'étude a été réalisée sur la base d'un périmètre regroupant la future piscine, la salle de sports, le centre social et le collège de Meslay du Maine, la commune de Meslay du Maine et le Conseil Général ayant souhaité être associés.

Ce dossier sera lancé au cours du 1^{er} semestre 2015. Je souhaite que le comité de pilotage chargé de son étude fasse une visite d'équipements identiques afin de permettre une meilleure connaissance du dossier et de faciliter les choix devant être faits.

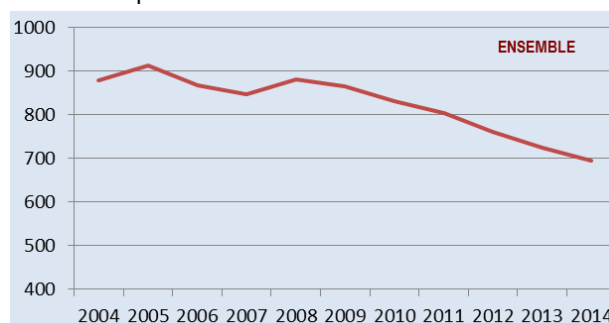
- Réseau chaleur biomasse.

Les orientations en matière de politique jeunesse- sports et scolaire

Plusieurs axes sont à regarder :

L'axe SCOLAIRE :

L'inspection Académique a pris l'initiative d'organiser, fin 2014, une réunion avec les communes situées du sud des Coëvrons et de l'Est du Pays de Meslay Grez, pour avancer une proposition de réorganisation du paysage scolaire sur ce territoire avec une préconisation de regroupements intercommunaux concentrés et non pas dispersés, ceci partant du constat de la baisse des effectifs qui devrait persister dans les années qui viennent .



Evolution des effectifs des écoles du secteur Est du territoire

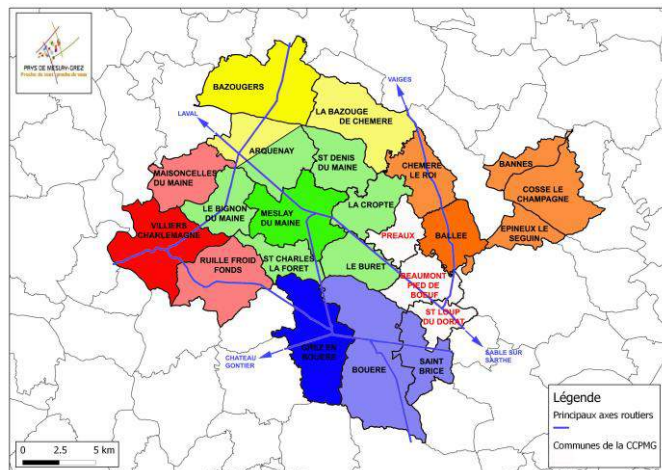
Une réflexion globale sur l'ensemble du territoire du Pays de Meslay Grez serait intéressante pour anticiper les évolutions et garantir l'attractivité de notre territoire.

L'axe PERI-SCOLAIRE et les TEMPS TAP :

En lien avec l'axe précédent, il me semble important de réfléchir à l'organisation et à la cohérence de ces temps au niveau de l'ensemble du territoire du Pays de Meslay Grez. Quels moyens peuvent être mis à la disposition des communes pour les aider à gérer ces temps ? Qu'est-ce que la communauté de communes peut apporter ? Le projet Educatif de Territoire doit –il être travaillé au niveau du territoire ? Quelle est l'attente des Communes ?

L'axe ACCUEIL CENTRES DE LOISIRS :

Depuis 2004, le territoire du Pays de Meslay Grez s'est structuré en couvrant l'ensemble de son territoire d'accueils de loisirs, à l'aide des financements CAF, et en mettant à disposition un coordonnateur enfance jeunesse chargé d'animer le réseau.



Il est constaté que dans la mise en œuvre des politiques axées autour du temps scolaire, des temps TAP, Périscolaire et accueil centre de loisirs, il y a des cohérences et des complémentarités déjà mises en place dans chaque commune ou groupe de communes.

Il sera du rôle de la Commission Enfance Jeunesse et Sport d'accompagner les communes et plus généralement le territoire du Pays de Meslay-Grez pour garantir l'attractivité du territoire afin d'attirer de nouvelles familles et répondre à leur attente en terme d'accueil des enfants dès la naissance jusqu'à l'adolescence.

Le futur CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) devant être travaillé sur l'année 2015, peut être un outil de réflexion.

LE SPORT :

Le territoire du Pays de Meslay Grez possède un certain nombre d'équipements sportifs et il est important de veiller à conserver des utilisateurs. Il faudra sans doute réfléchir à l'action de la communauté de communes.

Il est important de réfléchir à la meilleure façon d'accompagner les associations sportives.

-Il y a donc lieu d'évaluer notre politique actuelle

-Il y a lieu d'évaluer les pratiques dans d'autres collectivités

Les priorités 2015

VERS LA FINALISATION DU SCOT (Schéma de Cohérence Territorial)

La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez s'est engagée depuis octobre 2012 dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territorial.

La phase 1 correspondant au diagnostic a fait l'objet d'une validation en Conseil Communautaire le 16 avril 2013, ainsi que la phase 2 correspondant au Projet d'Aménagement et de Développement Durable le 21 janvier 2014. Courant 2014, plusieurs ateliers thématiques se sont déroulés afin d'établir **le Document d'Orientation et d'Objectifs du territoire. Celui-ci devrait être approuvé en fin d'année 2015 pour être exécutoire en janvier 2016.**

Les documents d'urbanisme locaux qui contiendraient des dispositions contraires aux orientations du Scot devront être mis en compatibilité dans un délai de trois ans à compter de cette date.

L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS (ADS) : Une nouvelle donne fixée par la loi ALUR

La loi Alur, adoptée début 2014, met fin au 1er juillet 2015, à la mise à disposition gratuite des services de l'État à toutes communes compétentes dès lors qu'elles appartiennent à une communauté de 10 000 habitants et plus. Auparavant, seules les communes de plus de 10 000 habitants (et les communautés compétentes de plus de 20 000) ne pouvaient pas bénéficier de cette aide à titre gracieux. Avec 2 étapes importantes : au 1^{er} juillet 2015 pour les communes qui possèdent un PLU et au 1^{er} janvier 2017 pour les communes qui possèdent une carte communale.

Nombre d'actes pour le territoire du Pays de Meslay Grez

| | 1er juillet 2015 | 1er janvier 2017 |
|--------------------|------------------|------------------|
| | 13 communes | 17 communes |
| Actes ADS Communes | 256 | 355 |
| Actes ADS Etat | 227 | 128 |

Afin de répondre à cette nouvelle donne, je vous propose de créer notre service commun et d'assurer sa mise en œuvre en partenariat avec les communautés de communes du Sud Mayenne, le pole urbanisme étant basé à Château Gontier. L'idée étant que chaque communauté de communes assume ses charges et rembourse les frais liés à la communauté de communes de Château Gontier . Une enveloppe de 15 000€ sera à prévoir pour 2015, pour un coût en année pleine de 25 000€.

Trois choix s'offrent pour le financement

- La CCPMG assume seule le coût.

- La CCPMG assume le coût mais prélève le montant correspondant sur la part communale du FPIC ou sur l'Attribution de Compensation.

- La CCPMG facture à l'acte aux communes concernées.

EN MATIERE HABITAT

LE PIG

Le programme d'intérêt général lancé en mai 2012 pour 3 ans arrive à échéance en mai 2015. Le suivi animation est mené en partenariat avec Habitat et Développement (80 000€ pour 3 ans).

En 2014, ce sont 47 dossiers Habitat Mieux qui ont été acceptés par la CCPMG, dont 2 dossiers avec un gain +40% et 1 dossier en Habitat dégradé

Cette action a sans aucun doute une retombée directe sur l'économie locale au travers de nos artisans locaux. C'est 1.6M€ de travaux qui ont été réalisés depuis le début de l'action et nous avons payé la somme de 29 000€.

| | | Prime | Sur 3 ans | Budget | 2012 | 2013 | déc-14 | Total | Reste disponible | Mandaté | Reste à payer |
|------------------|-------------------|------------|------------|---------------------|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Habiter Mieux | Gain de 25% | 500,00 € | 75 | 37 500,00 € | 2 500,00 € | 9 500,00 € | 23 500,00 € | 35 500,00 € | 2 000,00 € | 20 000,00 € | 15 500,00 € |
| Majoration AREEP | Gain de 40% | 1 000,00 € | 30 | 30 000,00 € | 5 000,00 € | 4 000,00 € | 2 000,00 € | 11 000,00 € | 19 000,00 € | 9 000,00 € | 2 000,00 € |
| Petits travaux | Gain de 15% à 25% | 1 000,00 € | 30 | 30 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 000,00 € | 1 000,00 € | 29 000,00 € | 0,00 € | 1 000,00 € |
| Habitat dégradé | | 1 000,00 € | 6 | 9 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 9 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Habitat indigne | | 1 500,00 € | 6 | 9 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 9 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Réserve | | | | 15 000,00 € | | | | | 15 000,00 € | | 0,00 € |
| TOTAL | | | 147 | 130 500,00 € | 7 500,00 € | 13 500,00 € | 26 500,00 € | 47 500,00 € | 83 000,00 € | 29 000,00 € | 18 500,00 € |

Je vous propose d'étudier pour 2015 la possibilité de prolonger cette action

PDH ET PLH

Instauré par la loi du 13 juillet 2006 portant « Engagement National pour le Logement », le PDH est un outil de mise en cohérence des politiques locales de l'habitat menées sur le département et sur ses territoires. Il est engagé pour six ans à compter de son approbation. Piloté conjointement par le Conseil général et l'État, élaboré avec l'ensemble des acteurs de l'habitat en Mayenne, le PDH vise donc à assurer une cohérence territoriale et une cohérence entre les politiques (politiques de l'habitat et politiques sociales) conduites par les collectivités.

Parallèlement, je vous propose d'engager un PLH sur notre territoire comme le prévoit notre SCOT afin notamment de permettre une programmation de logements neufs (locatifs sociaux) permettant ainsi de contribuer à l'attractivité du territoire.

EN MATIERE DE POLITIQUE SANTE ET SOCIALE

Vers des services polyvalents de soins et d'aide à domicile (Spasad)

La secrétaire d'Etat à la famille, aux personnes âgées et à l'autonomie a formulé, le 27 septembre 2014, l'objectif de transformer, sur cinq ans, l'ensemble des services de soins infirmiers à domicile (Ssiad) en services polyvalents de soins et d'aide à domicile (Spasad).

Je vous propose de lancer une réflexion sur l'organisation des services d'accompagnement aux personnes âgées que nous avons sur notre territoire.

Contrat Local de Santé

En matière de politique santé, après la mise en service de nos 2 pôles santé en 2014, il sera nécessaire d'engager une étude pour tendre vers la signature d'un contrat local de santé.

Les contrats locaux de santé (CLS) participent à la construction des dynamiques territoriales de santé. Ils permettent la rencontre du projet porté par l'ARS et des aspirations des collectivités territoriales pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations. « La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social »

EN MATIERE DE POLITIQUE CULTURELLE

La culture est un levier de cohésion sociale, l'expression d'une identité locale et le reflet d'une attractivité participant au développement économique et touristique du territoire. **Je vous propose de réfléchir à l'évolution de notre politique culturelle de diffusion de spectacles. Il semble utile de repenser notre action afin qu'elle soit mieux identifiée pour notre territoire.**

En matière de lecture, l'année 2015 verra le démarrage de la 2ème et dernière tranche d'informatisation de notre réseau de bibliothèques.

EN MATIERE DE COMPETENCES

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite Loi MAPAM), votée début 2014 confère le transfert aux communautés de communes, au 1^{er} janvier 2016*, le transfert de la compétence « **gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.**

A noter que l'article 57 de cette loi offre la possibilité aux communautés de transférer ou de déléguer tout ou partie de cette compétence à un établissement public territorial de bassin (EPTB). Cette nouvelle compétence intercommunale pourra être financée par l'instauration d'une taxe spéciale annuelle pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Elle sera acquittée par les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises. Son montant serait limité à 40 euros par habitant et par an.

Il nous faut étudier ce dossier sur l'année 2015. D'autres compétences obligatoires sont à l'état de projet dans le cadre des lois en discussion, et notamment la loi « NOTRE » qui devrait faire l'objet d'une adoption dans les mois qui viennent.

***(Le Sénat propose de reporter la date d'effet au 1^{er} janvier 2018).**

EN MATIERE DE MUTUALISATION

Je vous rappelle que **la réforme des collectivités locales validée fin 2010, encourage la mutualisation** des services dans les collectivités. La loi du 16 décembre prévoit en son article 67 ;

- Afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, **le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des Communes membres**. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.

Ainsi, dès 2010 nous avons commencé à réfléchir à ce que sera cette mutualisation sur notre communauté de communes. Au-delà des aspects financiers, les dispositifs de **mutualisation permettent de renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action publique locale**. La mutualisation s'inscrit assurément dans une démarche plus globale d'économies de moyens. Elle permet de partager les coûts, de renforcer l'efficacité des agents, de mieux structurer les services pour optimiser leur intervention sur le territoire.

Il y a lieu de réfléchir ensemble (élus, personnel...) communes et communauté de communes à la façon de « travailler ensemble » (entre Communes – entre Communes et Communauté de Communes etc...) :

- ▽ Pour garder un service à l'usager performant
- ▽ Pour garder une capacité d'intervention publique notamment au niveau économique
- ▽ Pour conforter l'esprit d'initiative qui ne soit pas démotivé par l'éloignement

Dans ce contexte, plusieurs options s'offrent à nous :

1. Attendre que des solutions s'imposent à nous
2. Prendre notre destin en main et en faire une stratégie du Territoire.

Je vous propose de retenir la deuxième option ; l'assemblée du Territoire du 28 février prochain s'inscrit dans cette démarche avec au programme :

- ▶ Une première partie qui reprendra le diagnostic des pratiques de « Mutualisation » existantes dans nos 23 Communes et avec la Communauté de Communes et sur l'expression de certaines attentes (ce travail émane d'une réflexion associant les élus et des secrétaires de Mairies).
- ▶ Une deuxième partie dans laquelle nous aurons une Intervention qui aura pour thème ; « la mutualisation un outil au service de la stratégie politique du territoire »
- ▶ Une troisième partie dont le thème sera ; « les Communes Nouvelles, un outil mis à disposition par le législateur ».

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- Après avoir exposé le contenu du Débat d'Orientation Budgétaire, le Président ouvre le débat et donne la parole aux membres du Conseil.
 - La question des logements pour accueillir les jeunes travailleurs, mais aussi les familles avec des jeunes enfants est abordée. Cette question sera traitée dans le cadre du PLH.
 - La question du très haut débit est également abordée, notamment pour les activités économiques avec l'idée de cibler les besoins de ceux qui ont une activité économique sur le Territoire.
 - La question du « non transfert » du personnel de l'Etat dans le cadre de l'ADS pose interrogation par rapport à la maîtrise des charges (notamment du personnel) de l'Etat.

Après en avoir débattu,

- Le Conseil Communautaire prend acte du DOB 2015 présenté.

Dossier N°3 – Rapports budgétaires 2015, de la commission Affaires Sociales

Jean-Marc Poulain, Vice-président en charge de la commission Affaires Sociales de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, présente la synthèse des rapports budgétaires 2015 de la commission affaires sociales.

I - ACTION : SOUTIEN AUX PUBLICS EN DIFFICULTÉS

A- *Ambition du programme*

Accompagner les personnes âgées et les publics en difficulté du territoire afin de les soutenir et de faciliter leur vie quotidienne.

B- *Moyens mis en œuvre*

Rapport VIII-02 Le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Objectifs pour 2015

Continuer à gérer ce service venant en aide aux personnes âgées et/ou dépendantes de plus de 60 ans, pour le maintien à domicile

Enjeux et nouveautés 2015

En 2015, Il est proposé d'actualiser la convention avec les infirmières à domicile qui interviennent pour le service du SSIAD. La convention actuelle date de 2004 et n'est donc pas conforme avec les textes en vigueur (décret du 7 septembre 2005) Une demande de places supplémentaires a été faite auprès de l'ARS.

Budget consacré

| | | Bilan 2014 | Budget 2015 | | |
|------------------|-------|-------------|--------------|--------------|-----------------|
| | | | Dépenses | Recettes | Résultats CCPMG |
| Rapport VIII - 2 | SSIAD | 16 312,92 € | 468 739,34 € | 468 739,34 € | - € |

Rapport VIII-03 L'aide à domicile en milieu rural

Objectifs pour 2015

Poursuivre l'accompagnement des associations du territoire venant en aide aux personnes fragilisées.

Enjeux et nouveautés 2015

En 2015, Il est proposé de rencontrer les associations du territoire pour mieux connaître le public aidé par cette participation de la collectivité.

Budget consacré

| | | Bilan 2014 | Budget 2015 | | |
|------------------|------|-------------|-------------|----------|-----------------|
| | | | Dépenses | Recettes | Résultats CCPMG |
| Rapport VIII - 3 | ADMR | 39 063,00 € | 39 063,00 € | - | 39 063,00 € |

Rapport VIII-08 L'aide alimentaire

Objectifs pour 2015

Gérer l'aide alimentaire sur tout le territoire du Pays de Meslay-Grez

Enjeux et nouveautés 2015

Les bénévoles des trois centres distributeurs de Ballée, Meslay du Maine et Grez en Bouère accueillent 81 familles par semaine. En 2015, Il est proposé d'investir dans des roll-containers pour faciliter le travail des agents de la communauté de communes et des bénévoles.

Budget consacré

| | | Bilan 2014 | Budget 2015 | | |
|------------------|------------------|-------------|-------------|----------|-----------------|
| | | | Dépenses | Recettes | Résultats CCPMG |
| Rapport VIII - 8 | AIDE ALIMENTAIRE | 13 005,90 € | 14 914,00 € | 440,00 € | - 14 474,00 € |

Rapport VIII-10 L'association Jardin Fleuri (EDI)

Objectifs pour 2015

Poursuivre le soutien financier à l'association « jardin fleuri » pour leur mission de soutien aux publics en difficulté.

Enjeux et nouveautés 2015

Depuis 2010, la communauté de communes verse une subvention d'environ de 2 600 €.

L'association loue un espace du centre administratif. Cette recette est inscrit dans cette fiche budgétaire.

Depuis le 9 janvier 2015, l'association a intégré le bâtiment annexe au pôle santé, construit par la communauté de communes, pour les activités de l'association. La subvention versée à l'association est augmentée à hauteur du loyer de cette espace. Cette recette est inscrite dans la fiche budgétaire du pôle santé.

Budget consacré

| | | Bilan 2014 | Budget 2015 | | |
|-------------------|---------------|------------|-------------|------------|-----------------|
| | | | Dépenses | Recettes | Résultats CCPMG |
| Rapport VIII - 10 | JARDIN FLEURI | 1 301,20 € | 9 032,00 € | 7 732,00 € | - 1 300,00 € |

Rapport VIII-9 Le micro crédit social

Objectifs pour 2015

Faciliter l'accès au micro crédit social permettant de financer un projet ou de faire face à des urgences (voiture,

Enjeux et nouveautés 2015

Depuis 2011, 17 dossiers présentés par la communauté de communes ont été accepté soit 1 dossier sur 2. En 2014, le nombre de dossiers rejetés a augmenté de manière significative.

Rapport VIII- 11 Sud Mayenne Précarité

Objectifs pour 2015

Créer plus de lien avec l'association qui a pour mission l'attribution de secours et d'apporter une aide à la mobilité.

Enjeux et nouveautés 2015

Il est proposé de présenter l'association et ses missions dans une prochaine réunion du réseaux des CCAS.

Rapport VIII- 12 Réseaux des CCAS

Objectifs pour 2015

Faciliter les échanges d'informations et de problématiques entre les CCAS du territoire

Enjeux et nouveautés 2015

Les référents aux affaires sociales constituent le réseau des CCAS. Il seront sollicité pour toutes les questions sociales comme l'aide alimentaire, le micro crédit social, l'AGEMA. La mise en relation des CCAS peut contribuer à l'émergence de projets communs et à des échanges constructifs pouvant faciliter la mission de chaque CCAS.

2 - ACTION : SERVICES A LA POPULATION

A- Ambition du programme

Maintenir et développer une offre de services de proximité aux populations

B- Moyens mis en œuvre

Rapport VIII-01 les pôles santés Grez en Bouère et Meslay du Maine

Objectifs pour 2015

Contribuer au maintien d'une offres de soins de qualité, accessible à tous et adaptée aux besoins de chacun.

Enjeux et nouveautés 2015

Conforter et développer le nombre de professionnels présents dans les pôles

Budget consacré

| | | Bilan 2014 | Budget 2015 | | |
|-----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------|
| | | | Dépenses | Recettes | Résultats CCPMG |
| Rapport VIII -1 | PÔLES SANTÉS | 215 919,21 € | 349 134,00 € | 443 802,80 € | 94 668,80 € |

Rapport VIII-04 LE RELAIS SERVICES PUBLICS

Objectifs pour 2015

Renforcer les partenariats pour maintenir et développer l'offre de services

Enjeux et nouveautés 2015

Il est proposé de renouveler le parc informatique de l'espace multimédia et d'augmenter les tarifs des ateliers à 5 € (avec la mise en place d'un tarif adapté pour les bénéficiaires de minima sociaux, RSA, AAH, ASS...) restant pour eux sur la base de 4€

Budget consacré

| | | Bilan 2014 | Budget 2015 | | |
|------------------|-------------------------|-------------|-------------|-------------|-----------------|
| | | | Dépenses | Recettes | Résultats CCPMG |
| Rapport VIII - 4 | RELAIS SERVICES PUBLICS | 39 151,81 € | 84 716,30 € | 41 082,00 € | 43 634,30 € |

Rapport VIII-05 LA MISSION LOCALE 53

Objectifs pour 2015

Poursuivre le partenariat avec la mission locale qui propose un service de proximité d'insertion socio-professionnelle pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Enjeux et nouveautés 2015

Versement d'une subvention équivalente à 2014 soit 8 212 € et prise en charge de frais de fonctionnement de la permanence à Grez en Bouère (internet et téléphone)

Budget consacré

| | | Bilan 2014 | Budget 2015 | | |
|------------------|-------------------|------------|-------------|----------|-----------------|
| | | | Dépenses | Recettes | Résultats CCPMG |
| Rapport VIII - 5 | MISSION LOCALE 53 | 8 794,95 € | 8 812,00 € | - € | 8 812,00 € |

Rapport VIII-06

Le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)

Objectifs pour 2015

Participer aux couts des permanences juridiques en milieu rural. Le CIDFF tient une permanence juridique gratuite et confidentielles. Elle reçoit les habitants pour des conseils juridiques sur le droit de la famille, l'autorité parentale, les formalités après un décès, le surendettement, les tutelles, la succession,...

Enjeux et nouveautés 2015

Versement d'une subvention de 300 €

| <u>Budget consacré</u> | | Bilan 2014 | Budget 2015 | | Résultats CCPMG |
|------------------------|-------|------------|-------------|----------|-----------------|
| | | | Dépenses | Recettes | |
| Rapport VIII - 6 | CIDFF | - € | 300,00 € | - € | - 300,00 € |

Rapport VIII-07 Le centre administratif de Grez en Bouère

Objectifs pour 2015

Héberger l'antenne solidarité, le centre médico psychologique, jardin fleuri, l'ADMR de Grez en Bouère et la permanence de la mission locale.

Enjeux et nouveautés 2015

Une enveloppe budgétaire de 10 000 € est réservée pour des travaux d'entretien du bâtiment.

| <u>Budget consacré</u> | | Bilan 2014 | Budget 2015 | | Résultats CCPMG |
|------------------------|----------------------|-------------|-------------|-------------|-----------------|
| | | | Dépenses | Recettes | |
| Rapport VIII - 7 | CENTRE ADMINISTRATIF | 29 808,72 € | 24 236,00 € | 45 754,00 € | 21 518,00 € |

Récapitulatif financier Fonctionnement et investissement

| | | Bilan 2014 | Budget 2015 | | Résultats CCPMG |
|-------------------|-------------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|-------------------|
| | | | Dépenses | Recettes | |
| Rapport VIII - 1 | PÔLES SANTÉS | 215 919,21 € | 349 134,00 € | 443 802,80 € | 94 668,80 € |
| Rapport VIII - 2 | SSIAD | 16 312,92 € | 468 739,34 € | 468 739,34 € | - € |
| Rapport VIII - 3 | ADMR | 39 063,00 € | 39 063,00 € | - € | - 39 063,00 € |
| Rapport VIII - 4 | RELAIS SERVICES PUBLICS | 39 151,81 € | 84 716,30 € | 41 082,00 € | - 43 634,30 € |
| Rapport VIII - 5 | MISSION LOCALE 53 | 8 794,95 € | 8 812,00 € | - € | - 8 812,00 € |
| Rapport VIII - 6 | CIDFF | - € | 300,00 € | - € | - 300,00 € |
| Rapport VIII - 7 | CENTRE ADMINISTRATIF | 29 808,72 € | 24 236,00 € | 45 754,00 € | 21 518,00 € |
| Rapport VIII - 8 | AIDE ALIMENTAIRE | 13 005,90 € | 14 914,00 € | 440,00 € | - 14 474,00 € |
| Rapport VIII - 9 | MICRO CRÉDIT SOCIAL | - € | - € | - € | |
| Rapport VIII - 10 | JARDIN FLEURI | 1 301,20 € | 9 032,00 € | 7 732,00 € | - 1 300,00 € |
| Rapport VIII - 11 | SUD MAYENNE PRECARITE | - € | - € | - € | - € |
| Rapport VIII - 12 | RÉSEAUX DES CCAS | - € | - € | - € | - € |
| TOTAL | | 160 723,99 € | 998 946,64 € | 1 007 550,14 € | 8 603,50 € |

Récapitulatif financier

Fonctionnement + remboursement de capital d'emprunt

| | | Bilan 2014 | Budget 2015 | | |
|-------------------|-------------------------|----------------|--------------|--------------|-----------------|
| | | | Dépenses | Recettes | Résultats CCPMG |
| Rapport VIII - 1 | PÔLES SANTÉS | - 69 880,47 € | 172 974,00 € | 150 113,80 € | - 22 860,20 € |
| Rapport VIII - 2 | SSIAD | 16 312,92 € | 468 739,34 € | 468 739,34 € | - € |
| Rapport VIII - 3 | ADMR | - 39 063,00 € | 39 063,00 € | - € | - 39 063,00 € |
| Rapport VIII - 4 | RELAIS SERVICES PUBLICS | - 39 151,81 € | 77 516,30 € | 38 387,00 € | - 39 129,30 € |
| Rapport VIII - 5 | MISSION LOCALE 53 | - 8 794,95 € | 8 812,00 € | - € | - 8 812,00 € |
| Rapport VIII - 6 | CIDFF | - € | 300,00 € | - € | - 300,00 € |
| Rapport VIII - 7 | CENTRE ADMINISTRATIF | 28 071,22 € | 24 236,00 € | 45 480,00 € | 21 244,00 € |
| Rapport VIII - 8 | AIDE ALIMENTAIRE | 12 212,51 € | 12 994,00 € | - € | - 12 994,00 € |
| Rapport VIII - 9 | MICRO CRÉDIT SOCIAL | - € | - € | - € | |
| Rapport VIII - 10 | JARDIN FLEURI | - 1 301,20 € | 9 032,00 € | 7 732,00 € | - 1 300,00 € |
| Rapport VIII - 11 | SUD MAYENNE PRECARITE | - € | - € | - € | - € |
| Rapport VIII - 12 | RÉSEAUX DES CCAS | - € | - € | - € | - € |
| TOTAL | | - 101 594,78 € | 813 666,64 € | 710 452,14 € | - 103 214,50 € |

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

1- Pôles de Santé Grez-en-Bouère et Meslay-du-Maine

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées,
- ⇒ Autorise le président ou le vice-président à signer les marchés et tous documents inhérents au présent dossier.

2- Service de soins infirmiers à domicile

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ⇒ Valide la mise en place d'une nouvelle convention avec les infirmières à domicile
- ⇒ Autorise le président ou le vice-président à signer la convention à intervenir et tous documents inhérents au présent dossier

3- L'aide à domicile en milieu rural

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ⇒ Fixe le montant de la subvention annuelle à 39 063€
- ⇒ Autorise le président ou le vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier

4- Le relais services publics

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ⇒ Valide le renouvellement du matériel informatique en 2015.
- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées,
- ⇒ Décide d'augmenter le tarif des ateliers et de mettre en place parallèlement un tarif pour les minimas sociaux ; à savoir 5€ pour le tarif des ateliers et 4€ le tarif des ateliers pour les bénéficiaires des minimas sociaux (RSA – AAH – ASS...)
- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées,

5- La mission locale 53

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ⇒ Valide la subvention d'un montant de 8 212 € pour 2015
- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées,
- ⇒ Autorise le président ou le vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier

6- Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées,

7- Centre administratif de Grez-en-Bouère

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées,
- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées,

8- L'aide alimentaire

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ⇒ Valide la subvention d'un montant de 6 694 € pour 2015
- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées,
- ⇒ Autorise le président ou le vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier

9- Le micro crédit social

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ⇒ Prend acte du présent rapport

10- L'association Jardin Fleuri

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées,
- ⇒ Autorise le président ou le vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier

11- Sud Mayenne Précarité

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ⇒ Prend acte du présent rapport

12- Réseau des CCAS

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ⇒ Prend acte du présent rapport

Dossier N°4 – Rapports budgétaires 2015, de la commission culture

Jacques Sabin, Vice-président en charge de la commission culture de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, présente la synthèse des rapports budgétaires 2015 de la commission culture.



Synthèse budgétaire

I - ACTION : DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

- III 4 Animation lecture
- III 5 Spectacles
- III 6 Actions de promotions
- III 7 Festival Ateliers Jazz

II - ACTION : DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS

- III 8 Atmosphère 53
- III 9 Mayenne Culture
- III 10 11 12 Ecole de musique
- III 13 Les Harmonies
- III 14 La Note Bleue

III - ACTION : LA LECTURE PUBLIQUE

- III 1 Médiathèque de Grez en Bouère
- III 2 Médiathèque de Meslay
- III 3 Lecture

I - ACTION : DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

A - *Ambition du programme*

Contribuer au développement culturel du territoire en proposant des spectacles variés, de qualité et accessibles à tous.

B - *Objectifs 2015*

- Proposer des spectacles vivants afin de les faire découvrir au public.
- Attirer et conserver du public.
- Participer à la mise en valeur des communes et au rayonnement de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez.

C - *Moyens mis en œuvre*

Rapport III – 04

ANIMATIONS LECTURE

Avec la compétence lecture, la Communauté de communes prend entièrement à sa charge les animations lecture et les expositions pour les communes ayant une bibliothèque, ainsi que la participation à différentes opérations (prix Bulle Gomme, venue d'auteurs et 1^{er} roman).

En 2014, des animations ont été organisées à La Bazouge de Chémeré (Café littéraire), à Arquenay, Bazougers, Maisoncelles du Maine, Meslay Maine et Villiers Charlemagne (spectacles).

Pour l'automne 2015, les animations lecture auront pour thème « les arts ».

Tous ces spectacles sont gratuits et ouverts à tous.

Le budget 2015 est de : 5860 € (pour rappel BP 2014 : 6556 €).

Rapport III – 05

SPECTACLES

Afin d'avoir sur notre territoire une saison culturelle variée, la Communauté de communes propose de prendre en charge 75% des dépenses d'un spectacle. Le reste (25% des dépenses artistiques, techniques, SACEM et restauration et hébergement des artistes), est à la charge de la commune.

L'intérêt pour les communes est de recevoir un spectacle pour une dépense minimale.

Tous ces spectacles sont gratuits et ouverts à tous.

Les communes candidates à ce jour en 2015 sont :

- Bazougers (03 Juillet),
- Meslay du Maine (03 Juillet)
- Saint Brice (11 juillet),
- La Bazouge de Chémeré (23 Juillet) pour les Nuits de la Mayenne
- Saint Denis du Maine (25 juillet),
- Bouère (08 Août),
- Epineux le Seguin (28 Août),
- Ballée (05 Septembre),
- Grez-en-Bouère (date non définie à ce jour),
- Arquenay (26 Septembre ou 03 Octobre).

A ce jour le budget consacré à cette action, ne suffit pas pour répondre favorablement à toutes les demandes. La commission va se réunir prochainement afin d'étudier les pistes de travail pour respecter l'enveloppe budgétaire inscrite.

Afin d'améliorer l'offre culturelle et utiliser les salles du territoire, depuis 2010, un spectacle est programmé à l'automne. Ce dernier a attiré un public nombreux en 2014. C'est un spectacle payant (8 € pour les adultes et 4 € pour les enfants).

Le budget 2015 consacré est de 24 462,50 €. (Pour rappel BP 2014 : 24562,50 €).

Rapport III – 06 PROMOTION

Pour promouvoir la saison culturelle, plusieurs moyens de communication sont réalisés :

- Réalisation d'une plaquette estivale en partenariat avec 2 autres services de la CCPMG (tourisme et enfance - jeunesse) distribuée dans tous les foyers du territoire par voie postale et dans les mairies, commerces et sites touristiques par les agents communautaires. **En 2015, elle devrait sortir fin Avril 2015.**
- Réalisation d'une plaquette pour les animations culturelles d'Automne (lecture, école de musique, spectacle d'automne...) distribuée dans tous les foyers du territoire par voie postale et dans les bibliothèques par les salariées.
- Achat de 2 encarts dans le «Bouger en Mayenne»

Le budget 2015 consacré est de 7100 € (Pour rappel BP 2014 : 7090 €).

Rapport III – 07 FESTIVAL ATELIERS JAZZ

Le Festival Ateliers Jazz de Meslay-Grez crée l'évènement depuis 18 ans. Il se déroulera du Mardi 12 au Samedi 16 Mai 2015.

Les concerts décentralisés auront lieu à :

- Villiers-Charlemagne (Emmaüs),
- Arquenay,
- Saint-Brice,
- Bouère.

Pour assurer le bon fonctionnement du festival, la Communauté de communes apporte son soutien dans les domaines suivants : financier, administratif, logistique et humain. **La commission propose de reconduire la subvention à l'identique de 2014 soit 19 200 €.**

Avec les mises à disposition de personnel et le fonctionnement courant le budget prévisionnel total est de 49 280 €

D –Budget consacré à l'action 1

| SYNTHESE BUDGETAIRE | | BP 2014 | BILAN 2014 | Budget 2015 | | |
|--|------------------------|---------------------|---------------------|--------------------|-------------------|---------------------|
| Récapitulatif des actions | | Charges CCPMG | | Dépenses | Recettes | Charges CCPMG |
| III-04 | Animations Lecture | -6 556,00 € | -6 114,55 € | 5 860,00 € | 0,00 € | -5 860,00 € |
| III - 05 | Spectacles | -24 562,50 € | -20 770,75 € | 29 500,00 € | 5 037,50 € | -24 462,50 € |
| III-06 | Promotion | -7 090,00 € | -6 916,14 € | 7 100,00 € | 0,00 € | -7 100,00 € |
| III-07 | Festival Ateliers Jazz | -48 528,22 € | -48 106,34 € | 49 280,00 € | 0,00 € | -49 280,00 € |
| Total de l'action "diffusion du spectacle | | -86 736,72 € | -81 907,78 € | 91 740,00 € | 5 037,50 € | -86 702,50 € |

II - ACTION : DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS

A - *Ambition du programme*

Encourager et accompagner les pratiques amateurs, multiplier les partenariats.

B - *Objectifs pour 2015*

- Contribuer à la diffusion culturelle,
- Dispenser un enseignement artistique spécialisé pour former des musiciens amateurs de haut niveau et susciter des vocations,
- Mise à disposition de compétences professionnelles à destination du monde amateur (harmonies, troupes de théâtre amateur),
- Pérenniser les partenariats de l'école de musique avec le milieu scolaire,
- Accompagner des projets à vocation départementale,
- Mettre en place des actions ponctuelles,
- Conserver les partenariats actuels avec les acteurs culturels locaux.

C – *Moyens mis en oeuvre*

Rapport III – 08

ATMOSPHÈRES 53

Cette association est tournée vers le cinéma avec un dispositif appelé «ciné-enfants». Il est proposé à toutes les écoles du département un programme cinématographique. La CCPMG a décidé de soutenir cette action par la prise en charge **d'un bus par an et par école**.

Il est proposé à partir de 2015 que dans la mesure où le budget le permet, certaines écoles pourront bénéficier de 2 transports.

Le budget 2015 est de 1.000 €.

Rapport III – 09

Mayenne Culture:

Elle intervient suivant un plan départemental dans le milieu scolaire pour initier à la musique et à la danse. Avec la mise en réseau des écoles de musique du Sud-Mayenne (2005), Mayenne Culture n'assure plus que les interventions chorégraphiques.

Modalités :

⇒ La Communauté de communes subventionne une partie de l'intervention.

Le budget 2015 est de 1 418,90 € pour 4 classes de 2 communes (Bouère et Meslay du Maine (René Cassin)).

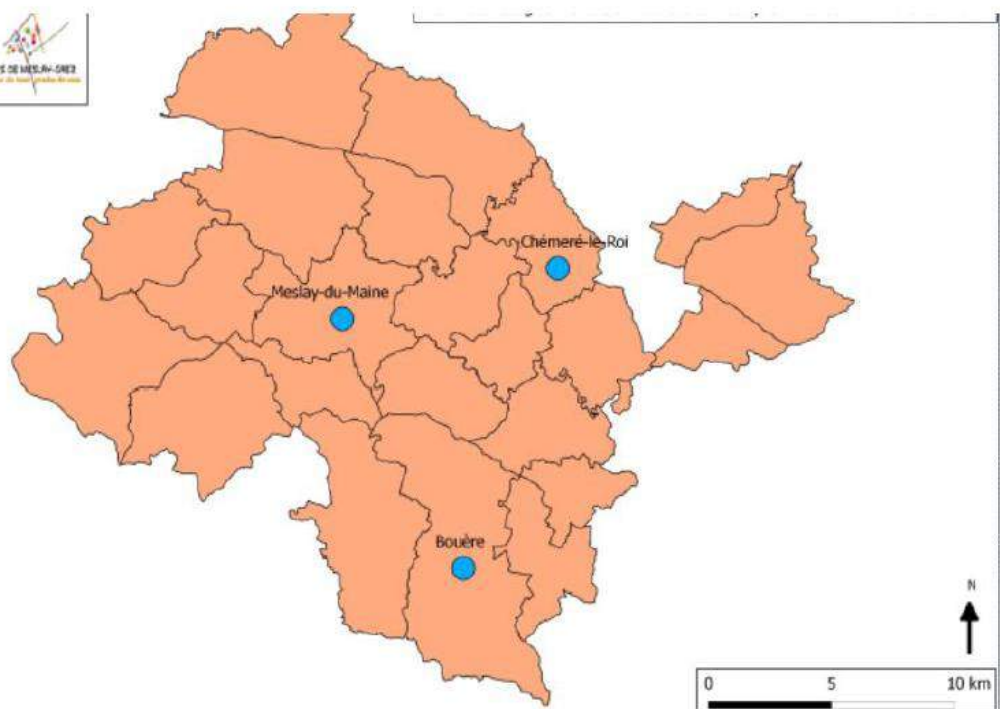
Rapport III – 10, 11 et 12

ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

L'école de musique intercommunale est un lieu d'enseignement spécialisé artistique.

3 lieux d'enseignement :

- Meslay du Maine,
- Chéméré le Roi,
- Bouère.



Elle accueille **269 élèves pour 2014-2015.**

Toutes les communes de notre territoire sont représentées.



Nombre d'élèves inscrits à l'école de musique année 2014 - 2015



Elle est également une actrice culturelle locale, un lieu de ressources et de diffusion musicales sur l'ensemble du territoire. Elle organise des manifestations en lien avec les partenaires culturels locaux.

Modalités :

- Organisation de cours collectifs et individuels en lien avec la charte de l'enseignement spécialisé artistique,
- Formation de musiciens amateurs capables d'avoir à terme une vie d'artistes autonomes, vecteur d'intégration dans les milieux associatifs locaux,
- Lieu ressource de compétences professionnelles vers le monde amateur,
- Organisation d'auditions à l'école de musique,
- Organisation de concerts spécifiques dans les communes (environ 3 / an),
- **Organisation de sorties culturelles (en lien avec le programme de Formation Musicale) destiné en priorité aux élèves et familles de l'Ecole de Musique. En fonction des places restantes, celles-ci sont proposées au grand public,**
- Organisations de stages à destination du grand public (guitare, piano, Musique Assistée par Ordinateur.). Pour cela, versement d'une indemnité envers les professeurs qui assurent les stages,
- Participation au Festival Ateliers Jazz,
- Travail pédagogique artistique et administratif dans le cadre du réseau sud Mayenne,
- Participation à des projets transversaux avec les acteurs éducatifs et culturels locaux (milieu scolaire, bibliothèques, médiathèques, programmation culturelle, expositions).

Nouveaux projets proposés :

Projet poste « coordonnateur des pratiques collectives » :

- Renforcer la diffusion à destination des communes,
- Développer un cursus en pratiques collectives,
- Accueillir de nouveaux publics.
- Coût pour 2015 (de Juin à Décembre) : 3 900 €

Projet « TAP » :

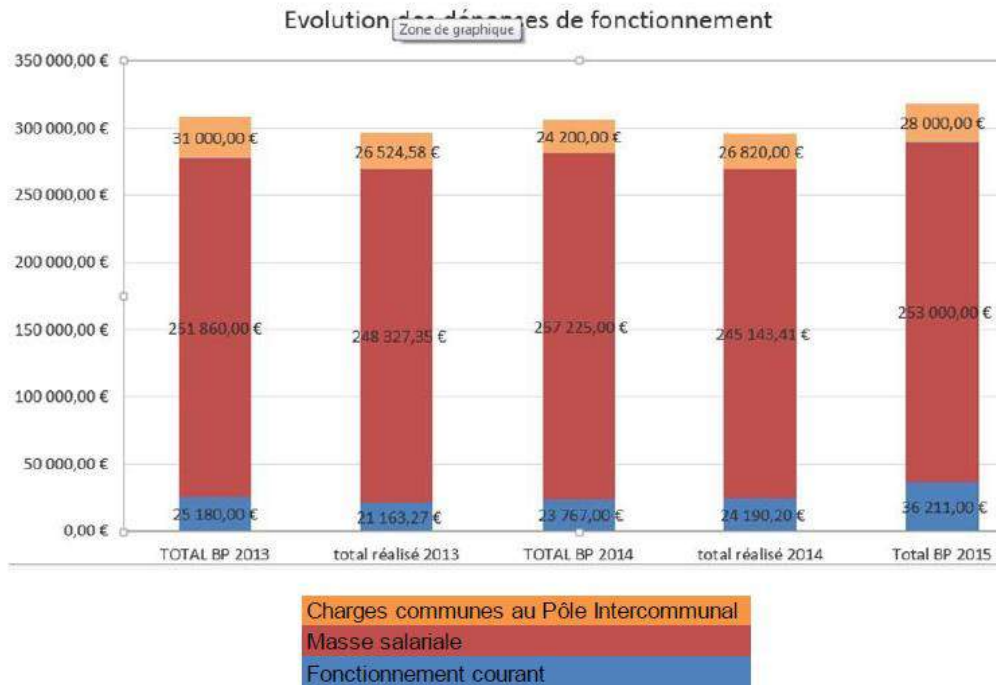
- Animation autour de la clarinette dans le cadre des activités périscolaires,
- Début de l'action prévue : après les vacances de Février jusqu'en Juin 2015.
- Tarification proposée aux communes :
47,08 € X de la durée de la séance X le nombre de séances.

Les frais de déplacement seront pris en charge par la Communauté de communes.

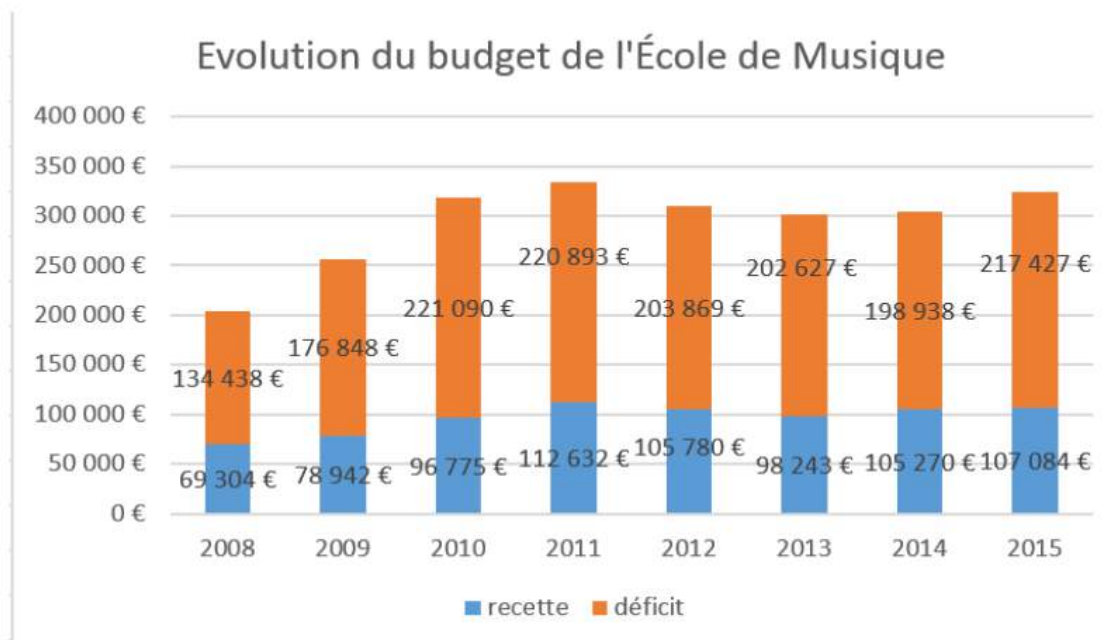
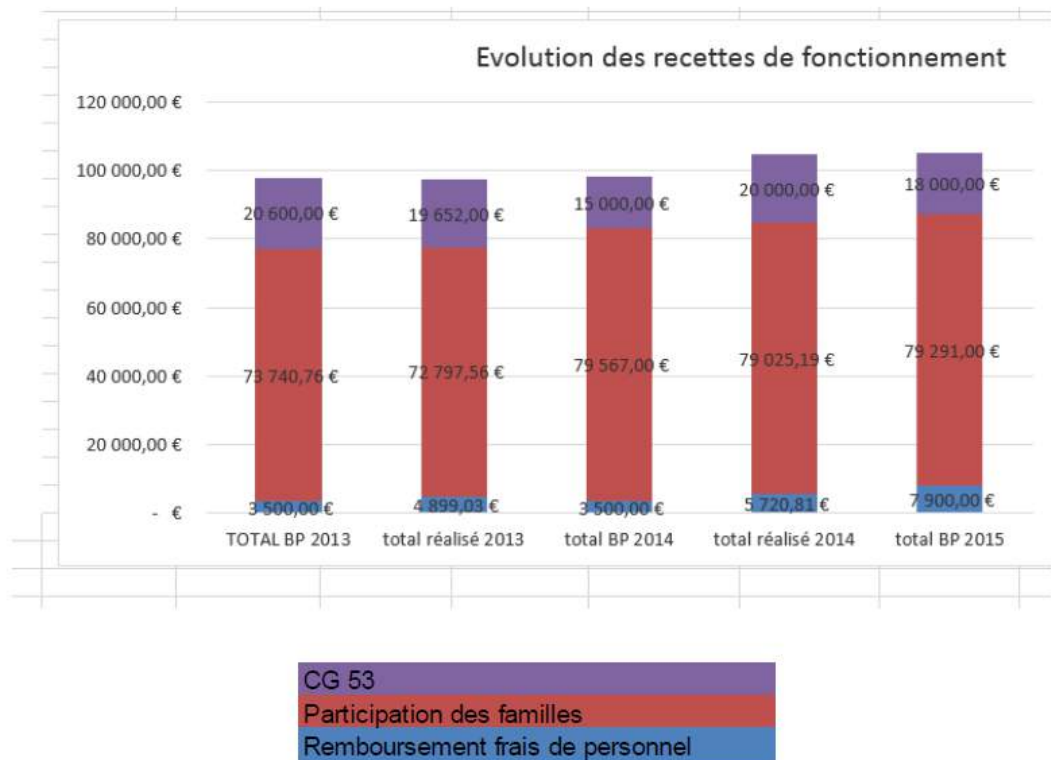
Nouvelles actions proposées :

Dans le cadre des interventions musique en milieu scolaire assurées par Bénédicte Blouin, deux temps forts pour cette année scolaire :

- Projet « chorale » avec 180 enfants de 5 écoles de notre territoire (cycle 2). La réalisation est prévue le 05 Février 2015 à Villiers-Charlemagne (Espace Corail – 20h30),
- Projet comédie musicale « Cristobal » avec 180 enfants de 6 écoles de la Communauté de communes (cycle 3). Il sera présenté le 7 Mai 2015 à Meslay du Maine (salle socioculturelle – 20h30). L'entrée sera payante. L'intégralité des recettes sera reversée à la Communauté de communes par la régie de l'école René Cassin de Meslay du Maine. Il sera proposé une convention fixant ces modalités.



L'équipe est composée de 14 professeurs, d'un directeur et d'une assistante administrative. L'essentiel du budget de fonctionnement est destiné à la rémunérer.



Sur ce graphique, le comparatif se fait entre les réalisés des années précédentes avec le BP 2015.

Le budget consacré pour 2015 est de 217 127 €. (Pour rappel BP 2014 : 216 516 €).

Proposition de tarifs 2015 – 2016 :

- Tarification en fonction du Quotient Familial avec des tranches identiques à celles de l'an passé (tranche 1 : QF<599 € - tranche 2 : 600<QF>1199 € - tranche 3 : QF >1.200 €) **avec une augmentation de 2% pour les 3 tranches.**

| Tarifs communes et Communauté de communes | | | | | | | | | | | | |
|--|-----------------------------------|----------|----------|---|----------|----------|---|----------|----------|------------|---------|---------|
| Disciplines | Rappel Tarifs 2014/2015 | | | Proposition 2 (+2% pour les 3 tranches) | | | Proposition 2 (+2% pour les 3 tranches) | | | Différence | | |
| | T1 | T2 | T3 | T1 | T2 | T3 | T1 | T2 | T3 | T1 | T2 | T3 |
| Eveil Musical | 116,40 € | 122,10 € | 128,40 € | 118,73 € | 124,54 € | 130,97 € | 118,80 € | 124,50 € | 131,10 € | 0,07 € | -0,04 € | 0,13 € |
| Formation musicale et théâtrale(1) | 147,00 € | 154,50 € | 162,00 € | 149,94 € | 157,59 € | 165,24 € | 150,00 € | 157,50 € | 165,30 € | 0,06 € | -0,09 € | 0,06 € |
| Formation instrumentale | 186,60 € | 196,20 € | 205,80 € | 190,33 € | 200,12 € | 209,92 € | 190,50 € | 200,10 € | 210,00 € | 0,17 € | -0,02 € | 0,08 € |
| Instrument adulte seul. | 241,80 € | 254,10 € | 266,70 € | 246,64 € | 259,18 € | 272,03 € | 246,60 € | 259,20 € | 272,10 € | -0,04 € | 0,02 € | 0,07 € |
| Chorale adulte | 125,40 € | 132,00 € | 138,30 € | 127,91 € | 134,64 € | 141,07 € | 127,80 € | 134,70 € | 141,00 € | -0,11 € | 0,06 € | -0,07 € |
| Autres pratiques collectives (2) | 85,80 € | 90,00 € | 94,50 € | 87,52 € | 91,80 € | 96,39 € | 87,60 € | 91,80 € | 96,30 € | 0,08 € | 0,00 € | -0,09 € |
| Location d'instrument. | 61,80 € | 61,80 € | 61,80 € | 63,04 € | 63,04 € | 63,04 € | 63,00 € | 63,00 € | 63,00 € | -0,04 € | -0,04 € | -0,04 € |
| | TARIFS DIVISIBLES PAR 3 ET PAR 10 | | | TARIFS NON DIVISIBLES PAR 3 ET PAR 10 | | | TARIFS DIVISIBLES PAR 3 ET PAR 10 | | | 0,20 € | -0,11 € | 0,00 € |
| Pour les élèves déjà inscrits et venant de l'extérieur du réseau sud Mayenne | | | | | | | | | | | | |
| Disciplines | Rappel Tarifs 2014/2015 | | | Proposition 2 (T1 : +2%; T2 : +2%, T3 : +2 %) | | | Proposition 2 (+2% pour les 3 tranches) | | | Différence | | |
| | T1 | T2 | T3 | T1 | T2 | T3 | T1 | T2 | T3 | T1 | T2 | T3 |
| Eveil musical | 168,60 € | 177,30 € | 186,00 € | 171,97 € | 180,85 € | 189,72 € | 171,90 € | 180,90 € | 189,90 € | -0,07 € | 0,05 € | 0,18 € |
| Formation musicale et théâtrale(1) | 214,20 € | 225,00 € | 236,10 € | 218,48 € | 229,50 € | 240,82 € | 218,40 € | 229,50 € | 240,90 € | -0,08 € | 0,00 € | 0,08 € |
| Formation instrumentale | 272,40 € | 286,20 € | 300,30 € | 277,85 € | 291,92 € | 306,31 € | 277,80 € | 291,00 € | 306,30 € | -0,05 € | -0,92 € | -0,01 € |
| Instrument adulte seul. | 358,20 € | 376,20 € | 394,80 € | 365,36 € | 383,72 € | 402,70 € | 365,40 € | 383,70 € | 402,60 € | 0,04 € | -0,02 € | -0,10 € |
| Chorale adulte | 137,70 € | 144,60 € | 151,80 € | 140,45 € | 147,49 € | 154,84 € | 140,40 € | 147,60 € | 154,80 € | -0,05 € | 0,11 € | -0,04 € |
| Autres pratiques collectives (2) | 122,40 € | 128,70 € | 135,00 € | 124,85 € | 131,27 € | 137,70 € | 124,80 € | 131,40 € | 137,70 € | -0,05 € | 0,13 € | 0,00 € |
| Location d'instrument. | 92,70 € | 92,70 € | 92,70 € | 94,55 € | 94,55 € | 94,55 € | 94,50 € | 94,50 € | 94,50 € | -0,05 € | -0,05 € | -0,05 € |
| | TARIFS DIVISIBLES PAR 3 ET PAR 10 | | | TARIFS NON DIVISIBLES PAR 3 ET PAR 10 | | | TARIFS DIVISIBLES PAR 3 ET PAR 10 | | | -0,32 € | -0,71 € | 0,07 € |

(1) Un tarif dégressif sera consenti sur les cours de formation musicale ou d'éveil musical aux familles ayant plusieurs enfants inscrits à l'Ecole de musique (par ordre d'âge) A noter que les adultes ne sont pas considérés dans cette réduction et ne peuvent pas être considéré comme 1er enfant, soit :

| | | | |
|--|--|--|--|
| - 10 % pour le deuxième enfant. | | | |
| - 20 % pour le troisième et les suivants. | | | |
| (2) Tarif applicable en cas de pratique collective seule | | | |

A NOTER QUE LES ADULTES NE SONT PAS CONCERNES PAR CETTE REDUCTION.

Rapport III – 14
LA NOTE BLEUE

La Note Bleue est l'Association des Parents d'élèves de l'école de musique intercommunale du Pays de Meslay-Grez. La présidente est Madame Béatrice Garnier. Leurs objectifs restent identiques c'est à dire financer le plus possible les projets pédagogiques de l'École de Musique.

L'association sollicite chaque année une subvention de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez d'un montant de 1250 €.

Proposition 2015 : 1 250 €

Rapport III – 15
LES HARMONIES

La Communauté de communes soutient deux harmonies :

- Harmonie Sainte Cécile de Meslay du Maine
- Harmonie de Bouère

Vincent BREHARD a en charge la direction de l'Harmonie de Meslay du Maine. La Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez rembourse 45 % de la rémunération à la Commune de Meslay du Maine.

David Tellier a en charge la direction de l'Harmonie de Bouère. La Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez rembourse 45 % de la rémunération à la Commune de Bouère.

Le budget consacré pour 2015 est de 3 400 €.

D – Budget consacré à l'action 2

| SYNTHESE BUDGETAIRE | | BP 2014 | BILAN 2014 | BUDGET 2015 | | |
|---|------------------|----------------------|----------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
| Récapitulatif des actions | | Charges CCPMG | Charges CCPMG | Dépenses | Recettes | Charges CCPMG |
| III-08 | Atmosphères 53 | -1 000,00 € | -888,00 € | 1 000,00 € | 0,00 € | -1 000,00 € |
| III-09 | Mayenne Culture | -1 515,02 € | -1 515,02 € | 1 418,90 € | 0,00 € | -1 418,90 € |
| III-11 | Ecole de Musique | -207 906,00 € | -191 048,86 € | 305 445,00 € | 96 793,00 € | -208 652,00 € |
| III-12 | Les actions | -8 610,00 € | -7 889,25 € | 18 766,00 € | 10 291,00 € | -8 475,00 € |
| III-14 | La Note Bleue | -1 250,00 € | -1 250,00 € | 1 250,00 € | 0,00 € | -1 250,00 € |
| III-15 | Les Harmonies | -3 200,00 € | -3 182,41 € | 3 400,00 € | 0,00 € | -3 400,00 € |
| Total de l'action "developpement des pratiques amateurs" | | -223 481,02 € | -205 773,54 € | 331 279,90 € | 107 084,00 € | -224 195,90 € |

III - ACTION : LA LECTURE PUBLIQUE



- 2 Bibliothèques tête de réseau (BTR),
- 6 Bibliothèques relais (BR),
- 2 Points lecture (PL),
- 1 Dépôt collectivité,
- Et plus de 140 bénévoles.

A - Ambition du programme

Développer la lecture publique en soutenant les bibliothèques et en aidant à leur bon fonctionnement.

B - Objectifs pour 2015

- Renforcer la professionnalisation des bénévoles dans les bibliothèques,
- Assurer le bon fonctionnement des 2 médiathèques tête de réseau,
- Mettre en place un fonctionnement réseau via l'informatisation (**2^{ème} tranche**),
- Assurer le bon fonctionnement du réseau de lecture du territoire et travailler à son développement,
- Coordonner le réseau des bibliothèques.

C - Moyens mis en œuvre

Rapport III – 01

MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE DE GREZ-EN-BOUÈRE

Elle accueille les lecteurs 14 heures par semaine. En 2014, 12345 prêts ont été comptabilisés et 250 connexions internet sur le site <http://mediatheques-meslaygrez.dnsalias.net>

Le budget consacré 2015 est de 45 114 €. (Pour rappel BP 2014 : 42 135 €).

Rapport III – 02

MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE DE MESLAY-DU-MAINE

Elle accueille les lecteurs 21 heures par semaine. En 2014, 41 035 prêts ont été comptabilisés et 250 connexions internet sur le site <http://mediatheques-meslaygrez.dnsalias.net>

Le budget consacré 2015 est de 99 995 €. (Pour rappel BP 2014 : 93 640 €).

Rapport III – 03

RÉSEAU DE LECTURE

Afin d'harmoniser le réseau de lecture sur le territoire, le 1^{er} janvier 2009, la Communauté de Communes a pris la compétence lecture complète. Le Pays de Meslay-Grez compte aujourd'hui 12 bibliothèques et plus de 140 bénévoles. La bibliothécaire intercommunale est chargée à 50% de son temps de travail de coordonner ce réseau.

Les bibliothèques de la tranche 1 ont été informatisées (Ballée, Bazougers, Bouère et Villiers-Charlemagne).

Les bibliothèques de la tranche 2 le seront en 2015 (Arquenay, La Bazouge de Chéméré, Maisoncelles du Maine, Saint Denis du Maine).

Fin 2014, de nouveaux outils numériques (tablettes, liseuses) ont été proposés aux usagers.

Le budget consacré 2015 est de 40 961 €

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|---------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Nombre de lecteurs | 1 294 | 1 183 | 1 051 | 1 026 |
| Nombre de prêts | 23 705 | 26 721 | 22 982 | 21 687 |

D – Budget consacré à l'action 3

| SYNTHESE BUDGETAIRE | | BP 2014 | BILAN 2014 | BUDGET 2015 | | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|---------------|---------------|--------------|-------------|---------------|
| Récapitulatif des actions | | Charges CCPMG | Charges CCPMG | Dépenses | Recettes | Charges CCPMG |
| III-01 | Médiathèque de Grez-en-Bouère | -42 135,00 € | -36 778,49 € | 52 056,00 € | 6 942,00 € | -45 114,00 € |
| III-02 | Médiathèque de Meslay du Maine | -93 640,00 € | -87 829,30 € | 140 837,00 € | 40 842,00 € | -99 995,00 € |
| III-03 | Réseau de lecture + informatisation | -22 206,33 € | -24 261,91 € | 87 698,00 € | 46 737,00 € | -40 961,00 € |
| Total de l'action "lecture publique" | | -157 981,33 € | -148 869,70 € | 280 591,00 € | 94 521,00 € | -186 070,00 € |

RÉSULTATS NETS DES ACTIONS

(FONCTIONNEMENT+ remboursement du capital des emprunts)

| Synthèse budgétaire | | BP 2014 | Réalisé 2014 | BP 2015 |
|---------------------------|-------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Récapitulatif des actions | | | | |
| III-01 | Médiathèque de Grez-en-Bouère | -42 834,00 € | -37 497,49 € | -44 151,00 € |
| III-02 | Médiathèque de Meslay du Maine | -94 780,00 € | -89 038,30 € | -95 862,00 € |
| III-03 | Réseau de lecture + informatisation | -30 915,20 € | -28 845,41 € | -30 622,00 € |
| III-04 | Animations Lecture | -6 556,00 € | -6 114,55 € | -5 860,00 € |
| III-05 | Spectacles | -24 565,50 € | -20 770,75 € | -24 462,50 € |
| III-06 | Promotion | -7 090,00 € | -6 916,14 € | -7 100,00 € |
| III-07 | Festival Ateliers Jazz | -48 528,22 € | -48 106,34 € | -49 280,00 € |
| III-08 | Atmosphères 53 | -1 000,00 € | -888,00 € | -1 000,00 € |
| III-09 | Mayenne Culture | -1 515,02 € | -1 515,02 € | -1 418,90 € |
| III-10 - 11 - 12 | Ecole de Musique + actions | -207 725,00 € | -191 407,61 € | -212 020,00 € |
| III-13 | La Note Bleue | -1 250,00 € | -1 250,00 € | -1 250,00 € |
| III-14 | Les Harmonies | -3 200,00 € | -3 182,41 € | -3 400,00 € |
| TOTAL | | -469 958,94 € | -435 532,02 € | -476 426,40 € |

BUDGET CONSACRE AUX ACTIONS

(fonctionnement + investissement)

| Synthèse budgétaire | | BP 2014 | BILAN 2014 | BUDGET 2015 | | |
|---------------------------|-------------------------------------|---------------|---------------|--------------|--------------|---------------|
| Récapitulatif des actions | | Charges CCPMG | | Dépenses | Recettes | Charges CCPMG |
| III-01 | Médiathèque de Grez-en-Bouère | -42 135,00 € | -36 778,49 € | 52 056,00 € | 6 942,00 € | -45 114,00 € |
| III-02 | Médiathèque de Meslay du Maine | -93 640,00 € | -87 829,30 € | 140 837,00 € | 40 842,00 € | -99 995,00 € |
| III-03 | Réseau de lecture + informatisation | -22 206,33 € | -24 261,91 € | 87 698,00 € | 46 737,00 € | -40 961,00 € |
| III-04 | Animations Lecture | -6 556,00 € | -6 114,55 € | 5 860,00 € | 0,00 € | -5 860,00 € |
| III-05 | Spectacles | -24 562,50 € | -20 770,75 € | 29 500,00 € | 5 037,50 € | -24 462,50 € |
| III-06 | Promotion | -7 090,00 € | -6 916,14 € | 7 100,00 € | 0,00 € | -7 100,00 € |
| III-07 | Festival Ateliers Jazz | -48 528,22 € | -48 106,34 € | 49 280,00 € | 0,00 € | -49 280,00 € |
| III-08 | Atmosphères 53 | -1 000,00 € | -888,00 € | 1 000,00 € | 0,00 € | -1 000,00 € |
| III-09 | Mayenne Culture | -1 515,02 € | -1 515,02 € | 1 418,90 € | 0,00 € | -1 418,90 € |
| III-10 - 11 - 12 | Ecole de Musique + actions | -216 516,00 € | -198 938,11 € | 324 211,00 € | 107 084,00 € | -217 127,00 € |
| III-13 | La Note Bleue | -1 250,00 € | -1 250,00 € | 1 250,00 € | 0,00 € | -1 250,00 € |
| III-14 | Les Harmonies | -3 200,00 € | -3 182,41 € | 3 400,00 € | 0,00 € | -3 400,00 € |
| Total du service Culturel | | -468 199,07 € | -436 551,02 € | 703 610,90 € | 206 642,50 € | -496 968,40 € |

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

RAPPORT III-01 : MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE DE GREZ-EN-BOUERE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées,
- ⇒ Autorise le président ou le vice-président à signer les marchés et tous documents inhérents au dossier.

RAPPORT III-02 : MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE DE MESLAY-DU-MAINE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées,
- ⇒ Autorise le président ou le vice-président à signer les marchés et tous documents inhérents au dossier.

RAPPORT III-03 : RESEAU DE LECTURE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées,
- ⇒ Autorise le président ou le vice-président à signer les conventions relatives aux actions, les avenants liés aux conventions « compétence lecture » et tous documents inhérents aux présents dossiers.

RAPPORT III-04 : ANIMATIONS LECTURE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées,
- ⇒ Autorise le président ou le vice-président à signer les conventions relatives aux actions et tous documents inhérents aux présents dossiers.

RAPPORT III-05 : SPECTACLES

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Valide les tarifs du spectacle d'automne à 8 € pour les adultes (14 ans et +), 4 € pour les enfants (de 6 à 13 ans inclus) et gratuit pour les moins de 6 ans,
- ⇒ Autorise le président ou le vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier

RAPPORT III-06 : PROMOTION

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le président ou le vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT III-07 : Festival Ateliers Jazz

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ⇒ Valide le montant de la subvention de 2015 comme celle de 2014 soit : 19 200€
- ⇒ Valide les 10 heures de mise à disposition d'Arnaud Houdayer pour la réalisation de l'affiche,
- ⇒ Valide les inscriptions budgétaires tel que proposées.

RAPPORT III-08 : Atmosphères 53

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autoriser le président ou le vice-président à signer les documents inhérents au dossier.

RAPPORT III-09 : Mayenne Culture

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autoriser le président ou le vice-président à signer les documents inhérents au dossier.

RAPPORT III-10 -11-12 : École de Musique Intercommunale

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Valide le rapport moral présenté,

- ⇒ Valide l'ensemble du programme d'actions présenté,
- ⇒ Autorise le versement d'indemnité forfaitaire dans le cadre des stages pour les intervenants,
- ⇒ Valide le tarif des stages à 70 €
- ⇒ Valide la proposition de poste « Coordonnateur des pratiques collectives »,
- ⇒ Valide la proposition pour les TAP,
- ⇒ Valide la proposition de tarification aux communes pour le projet « TAP »,
- ⇒ Autorise le Président ou le vice-président à signer les conventions à intervenir.
- ⇒ Valide les tarifs pour l'année scolaire 2014-2015 comme indiqués ci-dessous,

| Tarifs communes et Communauté de communes | | | | | | | | | | | | |
|--|-----------------------------------|----------|----------|---|----------|----------|---|----------|----------|------------|---------|---------|
| Disciplines | Rappel Tarifs 2014/2015 | | | Proposition 2 (+2% pour les 3 tranches) | | | Proposition 2 (+2% pour les 3 tranches) | | | Différence | | |
| | T1 | T2 | T3 | T1 | T2 | T3 | T1 | T2 | T3 | T1 | T2 | T3 |
| Eveil Musical | 116,40 € | 122,10 € | 128,40 € | 118,73 € | 124,54 € | 130,97 € | 118,80 € | 124,50 € | 131,10 € | 0,07 € | -0,04 € | 0,13 € |
| Formation musicale et théâtrale(1) | 147,00 € | 154,50 € | 162,00 € | 149,94 € | 157,59 € | 165,24 € | 150,00 € | 157,50 € | 165,30 € | 0,06 € | -0,09 € | 0,06 € |
| Formation instrumentale | 186,60 € | 196,20 € | 205,80 € | 190,33 € | 200,12 € | 209,92 € | 190,50 € | 200,10 € | 210,00 € | 0,17 € | -0,02 € | 0,08 € |
| Instrument adulte seul. | 241,80 € | 254,10 € | 266,70 € | 246,64 € | 259,18 € | 272,03 € | 246,60 € | 259,20 € | 272,10 € | -0,04 € | 0,02 € | 0,07 € |
| Chorale adulte | 125,40 € | 132,00 € | 138,30 € | 127,91 € | 134,64 € | 141,07 € | 127,80 € | 134,70 € | 141,00 € | -0,11 € | 0,06 € | -0,07 € |
| Autres pratiques collectives (2) | 85,80 € | 90,00 € | 94,50 € | 87,52 € | 91,80 € | 96,39 € | 87,60 € | 91,80 € | 96,30 € | 0,08 € | 0,00 € | -0,09 € |
| Location d'instrument. | 61,80 € | 61,80 € | 61,80 € | 63,04 € | 63,04 € | 63,04 € | 63,00 € | 63,00 € | 63,00 € | -0,04 € | -0,04 € | -0,04 € |
| | TARIFS DIVISIBLES PAR 3 ET PAR 10 | | | TARIFS NON DIVISIBLES PAR 3 ET PAR 10 | | | TARIFS DIVISIBLES PAR 3 ET PAR 10 | | | 0,20 € | -0,11 € | 0,00 € |
| Pour les élèves déjà inscrits et venant de l'extérieur du réseau sud Mayenne | | | | | | | | | | | | |
| Disciplines | Rappel Tarifs 2014/2015 | | | Proposition 2 (T1 : +2%; T2 : +2%, T3 : +2 %) | | | Proposition 2 (+2% pour les 3 tranches) | | | Différence | | |
| | T1 | T2 | T3 | T1 | T2 | T3 | T1 | T2 | T3 | T1 | T2 | T3 |
| Eveil musical | 168,60 € | 177,30 € | 186,00 € | 171,97 € | 180,85 € | 189,72 € | 171,90 € | 180,90 € | 189,90 € | -0,07 € | 0,05 € | 0,18 € |
| Formation musicale et théâtrale(1) | 214,20 € | 225,00 € | 236,10 € | 218,48 € | 229,50 € | 240,82 € | 218,40 € | 229,50 € | 240,90 € | -0,08 € | 0,00 € | 0,08 € |
| Formation instrumentale | 272,40 € | 286,20 € | 300,30 € | 277,85 € | 291,92 € | 306,31 € | 277,80 € | 291,00 € | 306,30 € | -0,05 € | -0,92 € | -0,01 € |
| Instrument adulte seul. | 358,20 € | 376,20 € | 394,80 € | 365,36 € | 383,72 € | 402,70 € | 365,40 € | 383,70 € | 402,60 € | 0,04 € | -0,02 € | -0,10 € |
| Chorale adulte | 137,70 € | 144,60 € | 151,80 € | 140,45 € | 147,49 € | 154,84 € | 140,40 € | 147,60 € | 154,80 € | -0,05 € | 0,11 € | -0,04 € |
| Autres pratiques collectives (2) | 122,40 € | 128,70 € | 135,00 € | 124,85 € | 131,27 € | 137,70 € | 124,80 € | 131,40 € | 137,70 € | -0,05 € | 0,13 € | 0,00 € |
| Location d'instrument. | 92,70 € | 92,70 € | 92,70 € | 94,55 € | 94,55 € | 94,55 € | 94,50 € | 94,50 € | 94,50 € | -0,05 € | -0,05 € | -0,05 € |
| | TARIFS DIVISIBLES PAR 3 ET PAR 10 | | | TARIFS NON DIVISIBLES PAR 3 ET PAR 10 | | | TARIFS DIVISIBLES PAR 3 ET PAR 10 | | | -0,32 € | -0,71 € | 0,07 € |

Un tarif dégressif sera consenti sur les cours de formation musicale ou d'éveil musical aux familles ayant plusieurs enfants inscrits à l'Ecole de musique (par ordre d'âge) A noter que les adultes ne sont pas considérés dans cette réduction et ne peuvent pas être considéré comme 1er enfant, soit :

- 10 % pour le deuxième enfant,
- 20 % pour le troisième et les suivants.

Tarif applicable en cas de pratique collective seule

Cycle 1 IM1, IM2, IM3, IM4 – Cycle 2 Préparatoire, E1, E2 et E3 correspondent à l'intitulé Formation Musicale.

- Piano, Percussions, Guitare, Saxophone, Flûte, Clarinette, Basson, Cor, Trompette, Tuba, Cornet, Orgue, Violon, Contrebasse, Parcours Découverte correspondent à l'intitulé Formation Instrumentale.

- Atelier 4-6 mains, Musique de Chambre, Fanfare Funk, Ateliers Jazz, Ensemble de guitares, ensemble de clarinettes, Ensemble de cuivres, l'Orchestre, Chorale enfants, Ensemble de Saxophones correspondent à l'intitulé Pratiques Collectives.

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le vice-président à signer la convention financière à intervenir avec le Conseil Général de la Mayenne.
- ⇒ Autorise le Président ou le vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

RAPPORT III-13 : Association La Note Bleue

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ⇒ Valide la proposition de la commission à savoir ; verser une subvention identique à celle de 2014 ; soit 1250€

RAPPORT III-14 : Les Harmonies

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

Dossier N°5 – Réhabilitation thermique de la salle des sports intercommunale située à Meslay du Maine

Noëlle Launay vice-présidente en charge de la commission enfance jeunesse sport de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez donne lecture aux membres du Conseil Communautaire du dossier réhabilitation thermique de la salle des sports intercommunale située à Meslay du Maine.

I - Contexte de l'opération :

Le Conseil Communautaire dans sa séance du 28 octobre 2014 a validé le lancement de la consultation d'entreprises en vue de la réhabilitation thermique de la salle des sports intercommunale de Meslay du Maine. Elle porte notamment sur la façade sud, les deux pignons et la couverture de l'espace sportif et a validé le plan de financement correspondant ci-dessous :

| SALLE DES SPORTS DE MESLAY DU MAINE Point financier au 20/10/14 | ETUDE DIAGNOSTIC 17/10/2014 | Validation du CC du 28/10/2014 | |
|--|-----------------------------------|--------------------------------------|------------------|
| | | mini | maxi |
| DEPENSES | | | |
| Travaux Total | 300 000,00 | 121 573 € | |
| Etanchéité | 154 938,00 | - € | |
| Isolation par extérieur | 101 140,00 | 101 140 € | |
| Menuiseries extérieures | 8 650,00 | 8 650 € | |
| Isolation acoustique | 13 720,00 | - € | |
| Peinture de sol | 3 936,00 | 3 936 € | |
| Isolation local rangement | 2 847,00 | 2 847 € | |
| Divers et options | 14 769,00 | 5 000 € | |
| Etudes Total | 45 595,00 | 24 870 € | |
| Architectes diagnostic | 2 360,00 | 2 360 € | |
| Architectes maîtrise d'œuvre complète | 29 235,00 | 8 510 € | |
| Divers intervenants | 14 000,00 | 14 000 € | |
| MONTANT TOTAL HT | 345 595,00 | 146 443 € | |
| TVA | 69 119,00 | 29 289 € | |
| MONTANT TOTAL TTC | 414 714,00 | 175 732 € | |
| RECETTES | | | |
| DETR : | 69 119,00 | 29 289 € | 43 933 € |
| Conseil Général | 69 119,00 | 29 289 € | 29 289 € |
| Leader | 20 000,00 | 20 000 € | 30 000 € |
| FCTVA | 65 363,07 | 27 697 € | 27 697 € |
| Besoin en financement | 191 112,93 | 69 457 € | 44 813 € |
| MONTANT TOTAL TTC | 414 714,00 | 175 732 € | 175 732 € |

II - CONSULTATION DES ENTREPRISES

La consultation des entreprises a été lancée le lundi 5 janvier 2015. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le site de l'AMF et sur le Ouest France. La date de remise des offres a été fixée au Vendredi 23 janvier 2015 à 12 h. L'ouverture des offres effectuée le lundi 26 janvier à 14h a permis d'enregistrer 11 candidatures :

- Lot 1 Bardage, isolation par l'extérieur, électricité : 6 candidatures
- Lot 2 Menuiseries extérieures métalliques : 3 candidatures
- Lot 3 Peinture : 2 candidatures

Le Cabinet A3 ARCHITECTURE chargé de la mission de Maîtrise d'œuvre a présenté l'analyse des offres le 30 janvier 2015 à 14h30.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

- Valeur technique : 60 %
- Prix de la prestation : 40 %

Le tableau ci-dessous récapitule les offres retenues :

| Lot n° | Désignation | Estimation prévisionnelle € H.T. | Entreprise | Offre mieux disante € H.T | Offre mieux disante avec Options en € H.T. | | | Offre mieux disante avec options € H.T. | |
|----------------------|---|----------------------------------|----------------------|---------------------------|--|--|------------------------------|---|---------------------|
| | | | | | Entreprise | Options | Offre de base option en € HT | | |
| | | | APRES ANALYSE | | | | | | |
| Lot n°1 | Bardage - Isolation par l'extérieur - Electricité | 150 000,00 € | DESCHAMPS | 140 243,59 € | DESCHAMPS | Option N°1 à 2 | 140 243,59 € | 67,04 € | 140 310,63 € |
| Lot n°2 | Menuiseries extérieures métalliques | 30 000,00 € | METALLERIE URBAIN | 18 430,00 € | | | | | 18 430,00 € |
| Lot n°3 | Peinture de sol | 7 000,00 € | BORDEAU DECO | 2 316,62 € | | PV Grenailage du sol de la zone gradin | 2 316,62 € | 1 128,00 € | 3 444,62 € |
| MONTANT TOTAL | | 187 000,00 € | montant total € HT | 160 990,21 € | montant total € HT | | | | 162 185,25 € |

soit une différence par rapport à l'estimation de :

-13,91%
(après analyse)

-13,27%
(avec options)

II - PLAN DE FINANCEMENT AJUSTE

Les travaux réalisés ouvrant droit aux Certificats d'Economies d'Energie, un dossier a été déposé sur lequel

| SALLE DES SPORTS DE MESLAY DU MAINE | ETUDE | Validation | | Estimation DCE | bureau du 3 |
|---------------------------------------|-------------------|------------------|------------------|---------------------|---------------------|
| Point financier au 20/10/14 | DIAGNOSTIC | du CC du | | | février 2015 |
| | 17/10/2014 | 28/10/14 | | | |
| DEPENSES | | | | | |
| Travaux | 300 000,00 | 121 573 € | - € | 187 000,00 € | 167 185,25 € |
| Etanchéité | 154 938,00 | - € | | | |
| Isolation par extérieur | 101 140,00 | 101 140 € | | 150 000,00 € | 140 310,63 € |
| Menuiseries extérieures | 8 650,00 | 8 650 € | | 30 000,00 € | 18 430,00 € |
| Isolation acoustique | 13 720,00 | - € | | | - € |
| Peinture de sol | 3 936,00 | 3 936 € | | 7 000,00 € | 3 444,62 € |
| Isolation local rangement | 2 847,00 | 2 847 € | | | - € |
| Divers et options | 14 769,00 | 5 000 € | | | 5 000,00 € |
| Etudes | 45 595,00 | 24 870 € | - € | 24 870,00 € | 13 435,00 € |
| Architectes diagnostic | 2 360,00 | 2 360 € | | 2 360,00 € | 2 360,00 € |
| Architectes maîtrise d'œuvre complète | 29 235,00 | 8 510 € | | 8 510,00 € | 11 075,00 € |
| Divers intervenants | 14 000,00 | 14 000 € | | 14 000,00 € | - € |
| MONTANT TOTAL HT | 345 595,00 | 146 443 € | - € | 211 870,00 € | 180 620,25 € |
| TVA | 69 119,00 | 29 289 € | | 42 374,00 € | 36 124,05 € |
| MONTANT TOTAL TTC | 414 714,00 | 175 732 € | | 254 244,00 € | 216 744,30 € |
| RECETTES | | <i>mini</i> | <i>maxi</i> | | |
| Région | 69 119,00 | 29 289 € | 43 933 € | | 80 000 € |
| Conseil Général | 69 119,00 | 29 289 € | 29 289 € | | 36 124 € |
| Leader | 20 000,00 | 20 000 € | 30 000 € | | 28 372 € |
| FCTVA | 65 363,07 | 27 697 € | 27 697 € | | 34 161 € |
| Certificat d'Economie d'Energie | | | | | 5 960 € |
| Besoin en financement | 191 112,93 | 69 457 € | 44 813 € | 254 244 € | 32 127 € |
| MONTANT TOTAL TTC | 414 714,00 | 175 732 € | 175 732 € | 254 244 € | 216 744 € |

Les fournisseurs d'énergie ont pu déterminer librement la valeur de leur prime de certificat d'économie d'énergie. La prime du fournisseur n'oblige pas à changer de fournisseur d'énergie. L'offre la mieux-disante est celle de GDF-SUEZ pour un montant de 5960,11€. Cette prime étant considérée comme une subvention privée, elle n'entre pas dans l'obligation pour une collectivité de conserver 20% de reste à charge. Elle permettrait donc pour cette opération de dépasser les 80% de subventions.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le plan de financement ajusté tel que présenté ci-dessus,
- Dit que les crédits nécessaires complémentaires seront inscrits dans le cadre du BP 2015
- Autorise le Président à signer les marchés et les avenants éventuels
- Autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subventions mobilisables sur la base du plan de financement présenté.
- Autorise le président à signer la convention CEE à intervenir sur ce projet avec le fournisseur.
- Autorise le président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

Dossier N°6 – Ressources humaines ; création d'un CHSCT, désignation des représentants de la collectivité

Le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 (modifié par le décret n° 2012-170 du 3 février 2012) prévoit la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail (CHSCT) dans toutes les collectivités employant plus de 50 agents.

Cette nouvelle instance consultative a pour mission de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité. Elle est aussi un lieu de dialogue social sur la prévention des risques professionnels.

Au-delà de l'hygiène et de la sécurité, depuis le décret n° 2012-170 du 3 février 2012, les CHSCT sont compétents, sur l'ensemble des questions relatives aux conditions de travail (organisation, environnement physique du travail, aménagement des postes de travail, plans d'aménagement de nouveaux locaux aménagement et entretien...), à l'analyse des risques professionnels et psychosociaux et la promotion des actions de prévention, et à la mise en place de missions d'enquête en matière d'accidents de service, d'accidents de travail et de maladies professionnelles.

Fonctionnement :

Le CHSCT comprend :

- des représentants de la collectivité désignés par l'autorité territoriale auprès de laquelle il est placé
- des représentants du personnel désignés par les organisations syndicales

Le nombre de représentants de la collectivité ne peut excéder le nombre de représentants désignés par les organisations syndicales

Au vu de la taille de notre collectivité, et compte tenu de l'avis des organisations syndicales consultées dans le cadre des élections professionnelles du Comité Technique du 4 décembre dernier, il est proposé de fixer le nombre de représentants de la collectivité et des représentants du personnel, à trois titulaires et autant de suppléants.

Désignation des représentants de la collectivité :

L'autorité territoriale désigne les représentants de la collectivité parmi les membres de l'organe délibérant, ou parmi les agents de cette collectivité. **Il est proposé de désigner les membres siégeant au comité technique.**

Désignation des représentants du personnel :

Les représentants du personnel au sein des CHSCT sont désignés librement, par les organisations syndicales

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Fixe le nombre de représentants de la collectivité et des représentants du personnel, à trois titulaires et trois suppléants.
- Désigne les membres siégeant au comité technique comme représentants de la collectivité.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier

Dossier N°7 – Affaires financières

I - Participation familles séjour du Mont Dore 2015

Le service Enfance Jeunesse et Sports organise divers séjours tout au long de l'année. En Février 2015 le service propose un séjour au Mont Dore. Il est proposé par la commission Enfance Jeunesse que la communauté de communes mette à disposition de ce séjour 2 animateurs et son minibus. Les autres dépenses seront portées par les jeunes participants. La commission souhaite que les jeunes s'investissent en amont dans l'organisation du séjour et la mise en place d'action d'autofinancement.

Le conseil communautaire est invité à :

- Valider les tarifs des participants pour le compte des familles :
 Quotient familial <700€ : 380€
 Quotient familiale ≥700€ et <1200€ : 420€
 Quotient familiale ≥1200€ : 450€

La participation des familles sera intégralement versée avant le début du séjour.

SEJOUR Neige 2015 – Budget Prévisionnel
 POUR 6 JOURS/ DEPART DIMANCHE 8 FEVRIER RETOUR SAMEDI
 14 FEVRIER 2015
 Le Mont Dore (16 Jeunes)

| DEPENSES | | RECETTES | |
|----------------------------|-------|----------|-------|
| LOCATION SKI/FOND/RAQUETTE | 870€ | FAMILLES | 6810€ |
| FORFAIT | 1550€ | CCPMG | 3159€ |
| HEBERGEMENT | 2772€ | | |
| ALIMENTATION | 700€ | | |
| CARBURANT | 400€ | | |
| PEAGE | 130€ | | |
| PATINOIRE | 130€ | | |
| LOCATION MINI BUS | 250€ | | |
| SOUS TOTAL (hors salaires) | 6802€ | | |
| SALAIRES | 3167€ | | |
| TOTAL | 9969€ | | 9969€ |

Le salaire prévisionnel est calculé pour 100h de travail de Maxime Richard et 100h de travail de Marie-Laure Bléthon (préparation + animation).

II – Budget SSIAD 2015 – DM numéro 1

- Le 7 octobre 2014, lors du vote du budget prévisionnel 2015 du SSIAD, une erreur de report de résultat de fonctionnement N-2 correspondant à l'exercice de 2013 a été commise.

Le report à considérer est de 14 779,20 € et non 14 809,34 €.

A ce titre, il convient de prévoir les crédits suivants :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
|---|------------------------------------|---------------------|-------------------|
| Article | Libellé | Recettes | Dépenses |
| 64111 | Rémunération personnel titulaire | | - 30,14 € |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | - 30,14 € | |
| Total de la décision modificative n° 01/15 | | 0,00 € | 0,00 € |
| Pour mémoire Budget Primitif 2015 | | 468 739,34 € | 468 739,34 € |
| Pour mémoire décision modificative n° | | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT | | 468 739,34 € | 468 9,34 € |

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide les tarifs pour le séjour du Mont Dore, pour le compte des familles comme proposés ci-dessus,
- Valide la décision modificative numéro 1 du budget SSIAD 2015 comme présentée ci-dessus,
- Autorise le Président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

La séance est levée à 23h05

Procès-Verbal du conseil communautaire du 3 février 2015 – signature par voie délibérative

| Communes | Nom | Prénom | Emargement |
|-----------------------|----------|---------------|------------|
| ARQUENAY | Langlois | Gustave | |
| BALLEE | Hubert | Sébastien | |
| BANNES | Lavoué | Christian | |
| BAZOUGERS | Rapin | Yveline | |
| BAZOUGERS | Ferran | David | |
| BEAUMONT PIED DE BŒUF | Gangnat | Pascal | |
| BOUERE | Avallart | Pierre | |
| BOUERE | Mahieu | Céline | |
| CHEMERE LE ROI | Landelle | Jean-Luc | |
| COSSE EN CHAMPAGNE | Herbert | Christian | |
| EPINEUX LE SEGUIN | Cottreau | Michel | |
| GREZ EN BOUERE | Lassalle | Jean-François | |
| GREZ EN BOUERE | Perthué | Evelyne | |
| LA BAZOUGE DE CHEMERE | Legeay | Franck | |
| LA CROPTE | Lambert | Paul | |
| LE BIGNON DU MAINE | Landelle | Bertrand | |
| LE BURET | Pennel | Ludovic | |
| MAISONCELLES DU MAINE | Gendron | Didier | |
| MESLAY DU MAINE | Launay | Noëlle | |
| MESLAY DU MAINE | Poulain | Jean-Marc | |
| MESLAY DU MAINE | Gautier | Huguette | |
| MESLAY DU MAINE | Bordier | Pierre | |
| MESLAY DU MAINE | Boulay | Christian | |
| MESLAY DU MAINE | Monneret | Françoise | |
| MESLAY DU MAINE | Taunais | Maryse | |
| PREAUX | Foucault | Roland | |
| RUILLE FROID FONDS | Helbert | Marie-Claude | |
| SAINT BRICE | Boisseau | André | |
| ST CHARLES LA FORET | Abafour | Michel | |
| ST DENIS DU MAINE | Boizard | Bernard | |
| ST LOUP DU DORAT | Bréhin | Jean-Claude | |
| VILLIERS CHARLEMAGNE | Sabin | Jacques | |
| VILLIERS CHARLEMAGNE | Buchot | André | |